

Société de gestion : FIDEAS CAPITAL  
9, rue du château d'eau – 75010 Paris  
**Dépositaire** : CACEIS  
[www.fideas.fr](http://www.fideas.fr)



# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

RAPPORT ANNUEL AU  
31 DECEMBRE 2024

*Fonds commun de placement (FCP) soumis à la directive OPCVM  
2009/65/CE*

# TABLE DES MATIERES

## Table des matières

Rappel des caractéristiques, objectifs et risques .....	1
Rapport de gestion .....	21
Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9 .....	41

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

## RAPPEL DES CARACTERISTIQUES, OBJECTIFS ET RISQUES

### Informations concernant l'OPCVM

#### ➤ Code ISIN

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant Minimum de souscription initiale	Montant Minimum de souscription ultérieure
C	FR0010962167	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1 000 €	Néant
I	FR0012033355	Capitalisation	Euro	Institutionnels	500 000 € <sup>(1)</sup>	1 000 €
D	FR0010956680	Distribution	Euro	Tous souscripteurs	1 000 €	Néant
X	FR00140060W9	Capitalisation	Euro	Institutionnels	10 000 000 € <sup>(2)</sup>	1 000 000 €

(1) Les souscriptions des porteurs ne sont pas soumises à ce minimum de souscription, lorsque les souscripteurs sont (i) la Société de Gestion ou une société de son groupe, (ii) un(e) mandataire social ou un(e) salarié(e) de la Société de Gestion ou d'une société de son groupe, ou (iii) lorsque la souscription est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille pour compte de tiers, de la gestion d'un OPC, (iv) ou émane d'un souscripteur bénéficiant d'un conseil en investissement financier indépendant que le client rémunère directement ou est intermédiée par un distributeur situé dans un pays dont la législation interdit toute rétrocession aux distributeurs.

(2) La part X est ouverte à partir d'une souscription initiale minimale et d'une détention ultérieure de 10 000 000 € qui est appréciée lors de la souscription ou au cumul des souscriptions / détentions de plusieurs entités ayant le même bénéficiaire économique.

- **Dénomination** CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE
  - **Forme juridique** Fonds commun de placement (FCP) de droit français
  - **Compartiment / Nourricier** Non / non
  - **Société de gestion** FIDEAS CAPITAL
  - **Dépositaire** CACEIS Bank
  - **Délégués** Gestion administrative et comptable : CACEIS Fund Administration
  - **Durée d'existence prévue** Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
  - **Commissaire aux comptes** Cabinet KPMG Audit - Gérard Gaultry
  - **Commercialisateurs** FIDEAS CAPITAL
- L'OPCVM étant admis en EUROCLEAR France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.*

## Informations concernant les placements et la gestion

- **Classification** Obligations et autres titres de créances libellés en euro
- **OPCVM d'OPC** Non – inférieur à 10% de l'Actif Net
- **Objectif de gestion**

**Politique financière**

L'OPCVM vise à obtenir la valorisation du capital des porteurs, sur la période de placement recommandée de 3 ans. Du fait de la stratégie flexible en exposition aux taux et au risque de crédit suivie, la performance ne saurait être liée à un indicateur de référence. L'OPCVM s'expose essentiellement à son Univers d'Investissement de Référence des titres de créances émis par des entreprises privées essentiellement notés dans les catégories BBB et BB, ces derniers dits spéculatifs « Haut Rendement » (« High Yield »). Il vise une notation moyenne en catégorie « Investissement » (« Investment grade »), à un niveau toutefois proche de la limite de la catégorie spéculative, soit un risque de crédit, qui apporte un supplément de rendement par rapport au taux sans risque, en contrepartie d'une prise de risque plus élevée. Il peut également être exposé aux émetteurs publics<sup>1</sup>, Le fonds n'étant pas garanti, le capital initialement investi par le souscripteur pourrait ne pas être intégralement restitué.

### POLITIQUE SMART FOR CLIMATE

Le fonds souhaite être un acteur d'incitation et d'engagement auprès des sociétés émettrices de titres de créance pour de meilleures politiques de transition bas carbone. A ces fins, il intègre à sa construction de portefeuille ses propres critères de notation ESG, principalement relatifs au carbone et autres gaz responsables du réchauffement via une politique dite « SmartforClimate® ».

Il veut participer, sur ce critère, aux pressions, acheteuses et vendeuses, appliquées aux spreads de crédit des titres de dettes émis par ces sociétés, donc à leurs coûts de financement. Il vise ainsi une amélioration significative de la notation ESG SmartforClimate® de son portefeuille, comparé à son Univers d'Investissement de Référence Analysé<sup>2</sup>, en surexposant directement ou via dérivés les émetteurs qui s'engagent dans la transition.

Le fonds vise également, que l'intensité moyenne pondérée d'émissions de son portefeuille soit inférieure de 30% à celle de son Univers d'Investissement de Référence Analysé. En outre le FCP investit au moins 5% de son actif net en obligations « vertes » sans limitation maximale.

Cette politique « Smart for Climate® » vise également à protéger les porteurs des risques de durabilité associés aux sociétés mal notées dans un contexte de transition énergétique et écologique. Ces risques sont d'autant plus importants que la durée des titres est longue et que les titres sont subordonnés.

<sup>1</sup> Inclut les émetteurs souverains, les titres émis par des institutions internationales telles que banque Européenne d'Investissement, les titres émis par les agences gouvernementales et les banques de développement KfW en Allemagne) et les titres émis par une entité privée présentant une garantie d'un Etat.

<sup>2</sup> L'Univers d'Investissement de Référence est constitué des obligations émises en euro d'émetteurs OCDE notés entre BBB+ et B+, d'une souche minimale de 200 M€. L'Univers d'Investissement de Référence Analysé est constitué, au sein de l'Univers d'Investissement de Référence des instruments émis par les émetteurs analysés sur base de données extra-financières.

## ➤ Stratégie d'investissement

La stratégie financière décrite en détails ci-après inclut des caractéristiques extra-financières dans son processus de sélection des instruments financiers. Par souci de lisibilité, nous avons souhaité distinguer les critères de sélection financiers et extra-financiers même si ces derniers ne forment en pratique qu'un seul et même processus de gestion.

### 1. Stratégie financière

Le fonds est exposé à hauteur de 50% minimum de son actif à des émetteurs notés dans la catégorie « Investissement » (« Investment Grade ») et le rating moyen pondéré des titres présents à l'actif du fonds est également dans la catégorie « Investissement ». Le fonds pourra investir ou s'exposer à tout type de séniorité et de subordination de ces émetteurs.

L'OPCVM est exposé à hauteur de 40% au moins de son actif en obligations notées en catégorie spéculative BB, incluant BB-, BB et BB+ (moyenne de notation des trois agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch – ces notations constituent les meilleurs niveaux de notation de la catégorie spéculative « haut rendement »), qui sont un moteur significatif de la performance, et à hauteur de 30% maximum en obligations émises par des institutions financières (banques et assurances). Le gérant du FCP vise à être plus ou moins exposé à cette catégorie d'émetteurs selon ses anticipations de resserrement ou élargissement de spreads (supplément de rendement par rapport à une obligation d'Etat, sans risque) et de volatilité.

La société de gestion ne recourt pas de façon mécanique ou exclusive aux notations des agences, elle s'appuie également sur ses propres analyses qui peuvent en différer, à la hausse comme à la baisse. Ainsi, toute référence à une notation d'agence doit être considérée comme une référence à une notation équivalente par la société de gestion. Les notations externes s'imposent toutefois pour l'appréciation du maximum d'investissement en titres spéculatifs.

L'actif résiduel sera investi essentiellement en obligations de catégorie « Investissement », en instruments du marché monétaire et à titre accessoire en actions, dans le respect de sa classification.

L'OPCVM:

- A pour cible une exposition directe ou dérivée aux obligations privées notées entre BBB et B+, dans une fourchette de 80% à 120% de son actif net,
- Limite à 15% de l'actif maximum son exposition aux obligations dont la notation moyenne est strictement inférieure à BB-. Cette limite inclut un maximum de 5% d'exposition de l'actif à des titres dont la notation moyenne est strictement inférieure à B-.
- Limite à 50% maximum son exposition combinée aux émetteurs souverains (uniquement membres de l'Union Européenne) et émetteurs privés non analysés sur critères extra-financiers selon sa méthode principale. Concernant les titres émis par les émetteurs souverains, ils sont employés pour investir les sommes laissées disponibles par les expositions dérivées sur obligations privées et/ou comme couverture, dans la politique d'allocation du gérant, de l'absence d'exposition des dérivés de crédit au risque de taux.

Le fonds est exposé à titre principal et jusqu'à 200% de son actif au risque crédit (niveau défini comme la somme des valeurs absolues des expositions crédit), en titres obligataires, dérivés de crédit et titres de créance émis par des entreprises privées. Les expositions crédit et souveraines proviennent pour 90% au moins d'émetteurs de pays membres de l'Union Européenne, y compris hors zone Euro, ainsi que du Royaume Uni et de la Suisse. Les marchés réglementés en fonctionnement régulier sur lesquels les titres sont admis à la négociation sont ceux de la zone euro et les bourses de Londres à hauteur de 90% de l'actif au minimum.

A titre de diversification, l'OPCVM peut être exposé aux obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif.

L'exposition actions résultante ou suite à conversion est globalement inférieure à 10%.

Tous les titres sont exclusivement libellés en euros.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

L'atteinte de l'objectif du fonds repose sur les quatre étapes suivantes :

a) Allocation stratégique

Allocation stratégique

Fideas Capital commence par analyser le cycle de défauts des entreprises, afin de se situer dans ce cycle et de valoriser de façon théorique les spreads correspondant à cette situation.

A partir de l'analyse du cycle de défauts des émetteurs, une allocation globale aux risques est définie. Celle-ci inclut notamment le degré d'exposition au marché du crédit High Yield (pourcentage et type d'exposition, offensive ou défensive, dans le respect de l'objectif d'un rating moyen pondéré dans la catégorie « Investissement » (« Investment Grade »), aux émetteurs privés classiques et emprunts d'Etats.

Fideas Capital estime plusieurs scénarios de défaut à court terme (1 an) et moyen terme (3 ou 5 ans) et détermine en fonction les spreads minimums permettant de couvrir l'investisseur du risque pris pour chaque scénario. La probabilité de défaut et le taux de recouvrement en cas de défaut dépendent en particulier du cycle économique et des marchés boursiers.

b) Allocation tactique

Cette étape vise à construire une allocation cible au sein du cadre de risque défini lors de la première étape. La valorisation de titres notés BB sera comparée à celles des titres notés BBB et B. L'allocation tactique inclut notamment l'allocation géographique et l'allocation sectorielle. La politique SmartforClimate du Fonds n'impose pas de limite à l'allocation aux secteurs à impact climatique élevé. Tant que le fonds remplit les critères de sélectivité et les objectifs de durabilité décrits ci-après.

Les thèmes liés à la classe d'actifs spéculatifs à « Haut Rendement », la plus sensible, sont typiquement les suivants : les introductions en bourse, les rachats anticipés de dettes, les thématiques sectorielles, l'évolution des politiques financières des émetteurs (paiement de dividendes grâce à des ré-endettements des entreprises, etc.).

c) Selection des titres et opérations

Cette étape essentielle consiste à choisir et à suivre les émetteurs et les émissions/opérations (obligations, CDS, base) les plus appropriés à la stratégie et à l'allocation tactique. Fideas Capital prend en compte les fondamentaux de crédit des entreprises, leur qualité de notation SmartforClimate® et leurs émissions de carbone, en niveau (comme précisé ci-après), les caractéristiques juridiques et financières de chaque titre et leur valorisation. Tous ces paramètres sont suivis dans le temps, ce qui permet de faire évoluer le portefeuille. En fonction des profils de crédit et de valorisation, le portefeuille sera investi essentiellement sur des titres BBB à B+ selon les objectifs et limites et objectifs d'expositions définies.

L'exposition aux obligations et les limites mentionnées peuvent être mises en œuvre soit directement en investissant en obligations, soit en utilisant d'autres instruments financiers – y compris des dérivés dont les CDS (Credit Default Swaps) -, pour reproduire les expositions crédit et taux similaires à celles des obligations recherchées.

d) Analyse des risques

Les risques suivants sont particulièrement surveillés : baisse de la liquidité sur les marchés, émissions primaires massives, forte hausse des taux, augmentation de la volatilité sur les actions, cycle économique déclinant, etc. la Société de Gestion s'interroge sur la probabilité de survenance de ces risques, sur l'opportunité de les couvrir et sur la manière dont ils peuvent être couverts, le cas échéant.

La mesure et le traitement des risques de durabilité, essentiellement liés à la transition énergétique sont décrits ci-après.

La mise en place de ces stratégies s'inscrit dans le respect de la fourchette de sensibilité globale du FCP comprise entre 0 et 8.

## 2. La politique ESG SmartforClimate du Fonds

Le fonds vise, par l'intégration de critères extra-financiers à sa sélection d'actifs et à sa sélection d'émetteurs, en appliquant sa politique « SmartforClimate® », à être un acteur d'incitation à une meilleure politique de transition bas carbone de la part des émetteurs de son Univers d'Investissement de Référence.

Ainsi, il intègre à sa construction de portefeuille des critères ESG, principalement ceux relatifs au carbone (désignant ci-après, à la fois le CO2 et autres gaz responsables du réchauffement (Gaz à effet de serre ci-après « GES »), ces derniers mis en équivalence en fonction de leur pouvoir réchauffant supérieur, également noté CO2e), mais également portant sur d'autres sujets dits ESG hors GES environnementaux, sociaux, sociétaux ou de gouvernance.

Au sein des émetteurs privés du portefeuille, la notation « SmartforClimate® » des sociétés est centrée sur le critère de leur politique climat, en fonction du niveau mais aussi de la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. L'éligibilité des émetteurs et la construction de portefeuille en dépendent. La prise en compte d'autres critères ESG peut venir minorer cette note.

La politique « SmartforClimate® », telle que décrite ci-après :

- Est le produit de plusieurs notations relatives aux émissions de gaz à effets de serre, aux autres critères ESG et au niveau de controverse des émetteurs ;
- Vise l'amélioration de la notation moyenne pondérée du portefeuille, qui sera meilleure que la note moyenne pondérée des émetteurs restant dans l'Univers d'Investissement de Référence Analysé après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (20%) des émetteurs les plus mal notés ;
- Vise également l'abaissement des émissions carbone ou de l'intensité des émissions carbone (émissions par million d'euros de valeur d'entreprise incluant la trésorerie) du portefeuille de 30% par rapport à la même mesure appliquée à l'Univers d'Investissement de Référence Analysé ;
- Vise que cette même mesure s'inscrive pour le portefeuille, en baisse de 7% annuellement, après neutralisation, dans le calcul en intensité, de l'évolution générale des valeurs d'entreprise ;
- Influe sur les choix d'émetteurs et la gestion des pondérations au sein du portefeuille ;
- Inclut également l'exclusion systématique de certains émetteurs, sur le fondement des émissions de carbone, comme sur celui de leur comportement sur d'autres sujets environnementaux, sociaux, sociétaux ou de gouvernance, ainsi que
- La mise en place de minima d'investissement sur le financement direct de la transition, qui complète l'approche ESG du Fonds.

Appliquée à l'essentiel des investissements du fonds, la politique suivie vise aussi à protéger les porteurs des risques de durabilité associés aux sociétés émettrices mal notées, aux activités en risque de déclin dans un contexte de transition énergétique et écologique.

### a) Méthodologie de notation carbone et ESG Smart for Climate

#### 1. Exclusions préliminaires

En amont du processus de notation, les émetteurs sont systématiquement exclus en cas de :

- Violation des conventions d'Ottawa et Oslo, ou des droits humains en situation de guerre ou de conflits ou non,
- Violation des droits éthiques fondamentaux, ou corruption active ou passive,
- Part supérieure à 15% de leur chiffre d'affaires liés aux pesticides ou 10% de leurs intrants ou chiffre d'affaires liés au charbon
- part supérieure à 10% de production d'électricité à partir de pétrole
- Exclusion complète des sociétés productrices ou distributrices de tabac.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

Pour les deux premiers critères, la Société de gestion s'appuie sur les mises sous surveillance et exclusions décidées par la Norges Bank.

Politique « charbon », sont exclues les sociétés qui :

- Développent des projets en charbon thermique (nouvelles mines, centrales à charbon, expansion d'infrastructures),
- Sont fortement exposées au charbon sur des critères proportionnels, dans leur chiffre d'affaires et, pour les producteurs d'électricité, par la part de l'électricité produite à partir du charbon (mix énergétique). Les entreprises dépassant le seuil de 10% sont exclues. Ce taux sera abaissé à 5%, à effet du 31 décembre 2024, en cohérence avec une sortie totale du charbon d'ici 2030. Le financement de ces émetteurs par obligations vertes (Green Bonds) reste autorisé,
- Sont fortement exposées au charbon sur des critères absolus : les entreprises dont la production de charbon thermique est supérieure à 10 millions de tonnes ou dont la capacité électrique est de plus 5 GW provenant du charbon thermique, sont exclues de tout investissement. Le financement de ces émetteurs par obligations vertes (Green Bonds) reste autorisé.

Politique pétrole activités non-conventionnelles (étant définies comme Pétrole et gaz de fracturation hydraulique/schiste ; Sables bitumineux ; Eaux ultra-profondes ; Pétrole et gaz de l'Arctique ; Méthane de charbon (de houille) ; Pétrole extra lourd).

- Si l'extraction des sables bitumineux représente plus de 10% du chiffre d'affaires d'un émetteur, celui-ci est exclu de tout investissement taux et actions ;
- Si l'une des autres activités non conventionnelles représente plus de 25% de la production d'un émetteur, celui-ci est exclu de tout investissement. Le financement de l'émetteur par obligations vertes (Green Bonds) reste autorisé ;
- Si le cumul des activités non conventionnelles représente plus de 25% de la production d'un émetteur et sous réserve qu'il ne dépasse pas 30%, l'émetteur est exclu de tout investissement en taux mais reste autorisé en actions. Si le cumul dépasse 30%, l'émetteur est exclu de tout investissement taux et actions. Le financement de l'émetteur par obligations vertes (Green Bonds) reste autorisé dans tous les cas ;
- L'arrêt du financement des hydrocarbures non conventionnels et du financement des acteurs développant de nouveaux champs pétroliers ou gaziers est visé à l'horizon de 2030.

Pour déterminer ces analyses des critères extra-financiers et ces mises sous surveillance ou exclusions, la Société de Gestion s'appuie notamment, sur des données et informations fournies par l'organisation Urgewald, Trucost et Sustainalytics, sur les listes publiées par le fonds souverain du Royaume de Norvège ainsi que sur ses propres analyses. Elle suivra la résolution des controverses, pour déterminer si une exclusion doit être mise en place ou, inversement, si la mise sous surveillance peut être levée.

## 2. Principes et critères liés aux changements climatiques

Le sujet du changement climatique est au cœur de la démarche de la Société de gestion, qui souhaite ainsi participer à l'incitation des entreprises à entamer ou poursuivre leur transformation en faveur de la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cet objectif est le point central de la méthodologie de notation Smart for Climate des émetteurs, au sein de laquelle domine la prise en compte des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) Scope 1, 2 et 3 amont et aval, en niveau (exprimé en intensité d'émissions rapportées au chiffre d'affaires) et en évolution (« best efforts »).

NB : En l'état actuel des données disponibles les émissions de CO2 liées au scope 3 « amont », couvrent les fournisseurs et le transport. Elles sont d'un accès difficile, incomplet et peuvent être entachées d'erreur. Elles sont estimées, si nécessaire, en analysant la chaîne de valeur « fournisseurs » de l'entreprise. La chaîne de valeur « aval » liée à l'emploi par la clientèle des produits vendus (Scope 3 aval) est prise en compte pour l'essentiel des activités pour lesquelles elle conduit à des émissions significatives.

Après les Exclusions préliminaires, la notation sur les GES est fondée sur les émissions de Scope 1, 2 et 3 amont, en niveau (exprimé en valeur absolue ou en intensité d'émissions rapportées à la valeur d'entreprise incluant la trésorerie). La société de gestion utilise des données de diverses sources pour élaborer son score Smart-for-Climate : Trucost, le Carbone Disclosure Project (CDP), Science Based Targets (SBTi), Transition Pathway Initiative (TPI), Sustainalytics. A partir de ses émissions de GES, chaque émetteur obligatoire se voit attribuer trois scores (dits z-scores qui évaluent un émetteur par rapport à un Groupe de comparaison de 1 900 grandes et moyennes sociétés cotées des pays développés auquel il n'appartient pas obligatoirement).

Ces trois Z-scores sont alors affectés des poids suivants pour un total de 90% de la note :

- z-score « best in universe » - 18%
- z-score « best in class » - 36%
- z-score « best efforts » (évolution des émissions de GES sur 5 ans) – 36%

Un Z-score est un procédé de normalisation qui permet de rendre comparables entre elles les notes individuelles obtenues dans deux groupes/secteurs différents, en les évaluant par rapport à la moyenne et en tenant compte de leur dispersion, ici au sein de ce groupe de 1900 valeurs.

- Le premier, « best in universe » s'établit au sein de l'ensemble du groupe ;
- Le deuxième s'établit relativement au secteur d'activité, approche dite « best in class ». Le découpage par secteur d'activité est affiné afin de dissocier des activités qui n'auraient pas des processus industriels d'intensité carbone comparables, par exemple parmi les producteurs de métaux, on distinguera l'acier, l'or et les autres métaux (aluminium, cuivre et divers).
- Le troisième, « best efforts », s'établit relativement aux efforts d'abaissement des émissions carbone (évolution des émissions de GES sur 5 ans).

Les 10% restants de la note finale est fonction de la notation « Climate change » du CDP ; le score est de 3 si l'émetteur privé a une notation A (meilleure notation), 0 si B- et -3 si F (absence de reporting climat).

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

L'échelle de notation est de -3 à 3 (meilleure note), correspondant à une normalisation des résultats, par percentile de score au sein de l'ensemble des sociétés de grande capitalisation des marchés développés (1 900 titres), même si l'émetteur noté n'y appartient pas (absence de cotation ou structure non actionnariale) :

- 5% de 3 à 2
- 15% de 2 à 1
- 30% de 1 à 0
- 30% de 0 à -1
- 15% de -1 à -2
- 5% < -2

L'échelle de notation est ensuite transformée entre 0,25 (-3) et 4 (3) afin d'avoir seulement des scores positifs.

Enfin, si l'émetteur privé a des objectifs fixés (Targets Set) avec SBTi, il voit sa notation augmenter de 0.2 avec toujours un maximum à 4.

La notation de chaque émetteur influe notablement sur nos investissements auprès de cet émetteur.

Il s'agit d'inscrire ce critère extra-financier au nombre des critères d'évaluation des émetteurs. Il s'agit d'inscrire la thématique du climat au cœur de la gestion.

Cependant, il ne s'agit pas de faire du climat un objectif sectoriel ou thématique du fonds, de le spécialiser sur les sociétés championnes, ayant déjà atteint cet objectif d'opérer en neutralité carbone, ou sur les fournisseurs de biens et services permettant la transition énergétique. La prise en compte du climat est pour le fonds un objectif de durabilité des investissements et concerne l'ensemble des secteurs considérés.

Les objectifs de gestion propres du fonds sont selon la Société de gestion bonifiés par la prise en compte du critère climat et ESG.

### 3. Méthodologie d'analyse et d'évaluation des autres critères ESG

Comme indiqué ci-avant l'évaluation extra-financière des titres est largement fondée sur la mesure carbone. La Société de gestion veut aussi prendre en compte les trois piliers de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance pour éviter de détenir en portefeuille des émetteurs qui causent des préjudices importants aux principaux facteurs de durabilité environnementale ou sociale, ou aient une gouvernance significativement contestable, ce qui en outre, pourrait avoir des répercussions financières défavorables.

En revanche, la Société de gestion ne souhaite pas qu'une notation, ci-après notée ESG ou ESG hors GES, sur ces autres critères, indépendamment très positive, puisse compenser une mauvaise notation sur les critères d'émission de GES. Le climat reste en effet la préoccupation centrale du fonds.

En matière de critères Environnementaux, la Société de Gestion examine le sujet des « ressources naturelles », comprenant notamment :

- Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité,
- Usage des sols et déforestation,
- Émissions en eau
- Exposition dans les entreprises impliquées dans des activités liées aux énergies fossiles.

En matière de critères Sociaux, la Société de Gestion examine ensemble :

- L'intégration et la conformité aux principes définis par le Global Compact de l'UN
- La responsabilité produit : Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques et biologiques) et sécurité sanitaire
- Diversité au sein de l'entreprise

En matière de critères de Gouvernance, la Société de Gestion prend notamment en compte :

- La gouvernance interne de l'entreprise
- La politique anti-corruption
- Le comportement sociétal de l'entreprise

Sur chacun de ces trois piliers, à partir d'un seuil de comportement jugé sérieusement dommageable par la Société de Gestion, la notation de la société, qui est égale à 1 au-dessus de ce seuil, décline de 1 à 0.

La notation « carbone » est alors multipliée par le produit des autres notes, pour obtenir une note finale, le « score carbone ajusté ».

La Société de Gestion veut ainsi éviter la détention de valeurs de sociétés qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur ces plans. La société ne souhaite cependant pas qu'une notation très positive sur ces derniers critères puisse compenser une notation médiocre en matière de politique climat.

Outre les Exclusions préliminaires (1), d'autres critères ESG et droits humains sont pris en compte par une notation globale ESG hors GES pour chaque émetteur :

- Premier élément : la note globale ESG (ESG Risk Rating de Sustainalytics) est retraitée afin de retirer les notes liées aux émissions de CO2, et ainsi de définir une note ESG hors GES (notée note ESG). Le score ESG hors GES est défini en partant du principe qu'à partir du seuil d'un comportement dommageable, le score ESG hors GES décline de 1 à 0 (restant égale à 1 au-dessus du seuil).
- Second élément : notation des controverses, un score de controverse en fonction du niveau de controverse (0 aucune preuve de controverse à 5 niveau sévère) ; le score, par défaut égal à 1, décline à 0,75 en cas de controverse de niveau 4 et à 0 en cas de controverse de niveau 5.

**La note finale Fideas SmartforClimate® est obtenue par le produit des trois notes (note GES, note ESG hors et note de controverse).**

La construction de la notation Smart for Climate® visant le renforcement des meilleures politiques climat au sein du portefeuille, et la notation de chaque émetteur afin d'éviter de détenir en portefeuille des émetteurs qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur un autre plan extra-financier, amène la Société de Gestion à prendre en compte les incidences négatives de tous les investissements de ce portefeuille sur l'ensemble des facteurs de durabilité. Celles-ci sont mesurées, a posteriori, par les indicateurs prescrits par la réglementation. Lorsque l'un de ces indicateurs n'est pas facilement accessible, la Société de Gestion s'attache à obtenir l'information soit directement auprès des sociétés en portefeuille, soit en formulant des hypothèses raisonnables, fondées notamment sur l'examen d'un indicateur représentatif du même facteur de durabilité. Ainsi, par exemple, la proportion de femmes dans l'encadrement est représentative du même facteur que l'écart brut de rémunération hommes/femmes.

## b) Prise en compte des critères ESG (changement climatique et autres critères) dans la construction du portefeuille

### 1. Processus général

**1ère étape** : la définition de l'Univers d'Investissement de Référence du Fonds (obligations émises en euro d'émetteurs OCDE notés entre BBB+ et B+, d'une souche minimale de 200 M€) s'attache à ce qu'il soit fidèlement représentatif et cohérent avec les objectifs de gestion de ce portefeuille, pour la partie émetteurs privés. Cet univers est révisé une fois par an.

Il est réduit, tout en restant représentatif, pour former l'Univers d'Investissement de Référence Analysé, totalement couvert par la notation Fideas SmartforClimate®.

Des titres peuvent être sélectionnés hors de l'Univers d'Investissement de Référence Analysé. La somme des poids bruts (acheteurs et vendeurs) engagée sur de tels émetteurs (hors emprunts souverains et Green Bonds) devra être inférieure à 10% du plus faible entre l'exposition nette du fonds hors emprunts souverains et de l'Actif Net.

**2ème étape** : La construction de portefeuille devra abaisser les émissions carbone ou l'intensité carbone du portefeuille d'au minimum 30% au-dessous de celle de l'Univers d'Investissement de Référence Analysé. L'intensité carbone d'un émetteur est le ratio de ses émissions de carbone (directes et indirectes), rapporté à sa valeur d'entreprise incluant la trésorerie en millions d'Euros. Les émissions carbone ou l'intensité carbone d'un portefeuille ou de l'Univers d'Investissement de Référence Analysé sont calculées en moyenne pondérée par les poids en pourcentage des expositions aux différents émetteurs.

Cet objectif devra être respecté à la fois sur l'ensemble des émetteurs (hors souverains) sur lesquels le Fonds est en position nette « longue » (acheteur d'obligations ou vendeur de protection dérivée de crédit) ET sur le portefeuille global incluant toutes les expositions nettes, longues et short (soit acheteuses de protection).

**3ème étape** : le gérant du Fonds qui dispose des notations individuelles détaillées de chaque émetteur analysé s'attache à en tenir compte dans ses choix individuels afin que la notation moyenne pondérée de son portefeuille crédit soit meilleure que la note moyenne pondérée des émetteurs restant dans l'Univers d'Investissement de Référence Analysé après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (-20%) des émetteurs les plus mal notés.

### 2. Investissement minimal en obligations « vertes » et part d'investissements durables ayant un objectif environnemental, alignés sur la Taxinomie de l'UE

Le gérant porte une attention particulière aux obligations « vertes » sur lesquelles il maintient une allocation minimale de 5% sans limitation maximale.

Ces obligations sont émises en accord avec les ICMA Green Bond Principles et bénéficient d'une certification externe à l'émission ; ce standard international pourra laisser place aux EU Green Bond Standards, une fois publiés. Le gérant s'assure qu'elles ont vocation à financer activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental.

Elles sont émises par des Etats, des entités quasi-souveraines, des entités supranationales ou par des entreprises privées dont la stratégie vise à s'engager en faveur de la transition énergétique, qu'il s'agisse d'entités dont le scoring SmartforClimate est déjà satisfaisant, ou dont le scoring actuel est insatisfaisant, mais dont nous estimons, après analyse, que la trajectoire future sera significativement améliorée par les emplois de fonds financés et que nous souhaitons accompagner dans leurs efforts.

Ces investissements viennent en complément de la recherche d'amélioration de la note moyenne pondérée du portefeuille et d'abaissement, dans les secteurs qui contribuent fortement au changement climatique tels que définis dans le règlement Benchmark, de l'intensité carbone du portefeuille.

Ces investissements peuvent contribuer à la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental, alignés sur la Taxinomie de l'UE. Cette part peut également inclure la contribution des émetteurs d'obligations, non qualifiées vertes, mais émises par des entités ayant une part d'activité alignée, mesuré par [CAPEX / C.A.].

Le pourcentage minimal de tels investissements, qualifiant du fait de leur emploi (obligations « verte ») ou de leur émetteur, sera de 5% de l'actif net du FCP. On notera à cet égard que la Taxinomie distingue d'une part les activités conformes classiques et d'autre part l'activité « zéro carbone » de production d'électricité nucléaire et celle, à basses émissions, de production d'électricité à partir du gaz. Le FCP sans s'interdire de s'exposer à ces activités, que la Société de Gestion considère contributrices, ne souhaite pas s'y obliger par un taux minimum. De telles expositions viendraient donc en complément du minimum mentionné ci-avant, pour une meilleure contribution globale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxinomie de l'UE.

### 3. Gestion des obligations souveraines

Les pays ne sont pas notés dans le cadre de la notation Smart for Climate, toutefois la politique ESG de Fideas Capital sur les émetteurs souverains, en cohérence avec notre politique sur les entreprises, se concentre sur le climat et la protection de la biodiversité. Nous analysons également les critères sociaux et de gouvernance.

Indicateurs climat et biodiversité :

- Tendance de l'intensité carbone du PIB et de la consommation des résidents
- Signature de l'Accord de Paris
- Prise en compte des évolutions carbone du mix énergétique
- Score de protection de la bio-diversité

Indicateurs sociaux, niveau des inégalités et de la redistribution intra-pays et entre pays, via des indicateurs :

- Sur la qualité des systèmes éducatifs notamment en termes d'égalité des chances
- Sur la répartition des revenus
- Sur l'aide publique au développement fournie par les Etats les plus riches

Indicateurs de gouvernance des institutions et du système économique :

- Fonctionnement démocratique du pays
- Conditions permettant à l'économie de se développer

Les obligations souveraines ont généralement le rôle, au sein du portefeuille, d'actif de sécurité et d'équilibre contre les risques de type actions ou crédit, la liquidité. Ainsi le recours majoritaire aux émetteurs souverains concerne plus grands pays développés, politiquement stables et les mieux notés en qualité de crédit, et dont les titres sont les plus liquides.

L'intégration des critères ESG au sein de la politique de gestion vise à interdire ou, s'il est nécessaire de maintenir des expositions dans la devise d'un tel émetteur, réduire fortement l'exposition sur les pays dont les indicateurs sont insuffisants. Dans les cas où il faudrait maintenir des expositions dans la devise des émetteurs insuffisants, la Société de

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

Gestion privilégiera alors des émetteurs supra-nationaux de premier plan dans le cadre des positions de moyen terme. La Société de Gestion restera toutefois vigilante sur la liquidité des dites positions et sur le risque de base (écart de comportement par rapport au souverain émetteur à la maturité et dans la devise) et sera ainsi amenée à conserver, pour les exigences de réactivité à court terme, des expositions sur titres émis par l'Etat souverain lui-même.

La société de gestion investira également sur des green bonds souverains ou quasi souverains (ces derniers contribuant au respect du ratio d'exposition à des actifs à impact écologique et énergétique positif mentionné plus haut).

## **c) Emetteurs non couverts par la notation SmartforClimate®**

Certains émetteurs peuvent, pour divers motifs, ne pas être couverts par la notation SmartforClimate® et donc ne pas suivre sa méthodologie. S'agissant des émetteurs hors souverains, leur poids est limité comme indiqué ci-avant à 10% du plus faible entre l'exposition nette du fonds hors emprunts souverains et de l'actif net. Leur poids, ajouté à celui des expositions nettes sur émetteurs souverains devra rester inférieur à 50% de l'actif net du Fonds.

Le gérant s'attachera pour ces émetteurs non couverts par la notation SmartforClimate® à procéder à une collecte des leurs données d'émissions ou à leur estimation et à vérifier, l'absence de pratiques susceptibles de causer des dommages importants aux principaux facteurs de durabilité.

L'analyse extra-financière portera sur 90% de la part de l'actif net du fonds exposée aux émetteurs privés mais les données d'émissions seront prises à 100% pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions carbone du Fonds.

## **d) Prise en compte des expositions dérivées**

Le Fonds fera un usage fréquent et discrétionnaire des dérivés de crédit (CDS) pour son exposition ou sa couverture du risque de crédit d'émetteurs. Notre opinion est que, pour l'essentiel, l'intervention via positions dérivées atteint en matière de politique ESG les mêmes buts que les positions dites physiques.

Une position dérivée est identique à la détention physique en termes de pression sur le taux de financement de l'émetteur donc sur son coût du capital. En effet, comme à toute exposition dérivée correspond l'exposition exactement inverse d'une contrepartie, une exposition dérivée, toutes choses égales par ailleurs, finit par provoquer comme une transaction physique un mouvement du taux de rendement des dérivés de crédit sur l'émetteur concerné, qui lui-même influe sur les taux de financement qu'il obtient pour ses émissions sur le marché primaire.

## **4. Les principales catégories d'actifs utilisés**

### **Actions**

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif dans des actions de tout secteur géographique et/ou économique, assorties ou non de droit de vote, afin de pouvoir ne pas céder sans délai les actions qui proviendraient de conversion d'obligations, suite à restructuration.

### **Titres de créance**

L'OPCVM pourra être investi jusqu'à 100% de l'actif en titres suivants :

- Obligations et titres de créance émis par des émetteurs publics ou privés.
- Obligations et titres de créance indexés sur l'inflation.
- Obligations et titres de créance à taux fixe, à taux variable, à taux révisable.
- Titres complexes et titres synthétiques.

La mise en place de ces stratégies s'inscrit dans le respect de la fourchette de sensibilité aux taux du FCP comprise entre 0 et 8.

Pour l'ensemble de ces instruments la notation pourra être à l'achat, de notation « spéculative » : de BB+ à D chez Standard & Poor's et /ou de Ba1 à D chez Moody's ou non notées, en respectant les limites mentionnées dans la rubrique « stratégie d'investissement ».

## **Instruments du marché monétaire**

L'OPCVM pourra être investi en instruments du marché monétaires tels que des Titres de créance négociables (certificats de dépôts, Bons du Trésor...).

## **Parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement**

L'investissement dans des OPCVM permet au fonds de placer la trésorerie par l'intermédiaire d'OPCVM monétaires.

Le fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif en :

parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés quelle que soit leur classification ;

actions ou parts d'OPC français ou étrangers ou de fonds d'investissement de droit étranger non coordonnés répondant aux critères énoncés à l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, OPC ou fonds d'investissement concernés investissent eux-mêmes moins de 10% en parts ou actions d'OPCVM, OPC ou fonds d'investissement.

Les OPCVM mentionnés peuvent être gérés par la société de gestion ou des sociétés qui lui sont liées.

## **Instruments dérivés**

Le fonds peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré français et/ou étrangers autorisés.

Pour atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM pourra utiliser des dérivés de crédit tels que :

CDS mono sous-jacent ou indices de CDS, dérivés de crédit de type First To Default, options vanilles sur dérivés de crédit sur indices, afin de pouvoir notamment ajuster rapidement la sensibilité crédit du portefeuille – à la hausse comme à la baisse.

Des options sur spreads de crédit pourront également être utilisés dans l'objectif de couvrir la hausse ou la baisse des spreads de crédit ou comme alternative à des CDS.

L'utilisation des obligations sera privilégiée par rapport à celle des dérivés de crédit à chaque fois que les stratégies à mettre en œuvre le permettront à rémunération et profil de risque équivalents.

Des TRS – Total Return Swaps – sur indices de dérivés de crédit pourront être utilisés, occasionnellement, dans la limite de 10% maximum de l'actif net, afin de mettre en œuvre la stratégie de gestion.

Les dérivés de taux seront utilisés pour piloter l'exposition globale du portefeuille aux taux d'intérêts et sa position de courbe (couverture et exposition).

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

L'utilisation de dérivés actions (contrats futures et options) permettra :

- de couvrir tout ou partie de l'exposition du fonds issue des éventuelles positions en obligations convertibles ou actions issues de conversion.
- de couvrir le portefeuille sur le risque actions dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies de gestion, notamment lorsque les gérants établissent une corrélation entre l'évolution des spreads de crédit et le marché actions.

Il est rappelé que le risque actions, acheteur ou vendeur - égal à la somme de (i) l'investissement actions et de (ii) l'exposition actions issue des dérivés actions - est limité à 10% de l'actif net.

En synthèse, les instruments financiers à terme permettent de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de crédit. Ils permettent d'exposer ou de surexposer le portefeuille au risque de crédit.

Le risque crédit global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur de l'actif. La somme des expositions brutes résultant de la détention d'obligations d'entreprises et de dérivés de crédit exposant le FCP au risque de crédit des entreprises (vente de protection et achat de protection) ne peut excéder 200% de l'actif.

## **Dépôts**

Afin de gérer sa trésorerie, le fonds pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100% de l'actif net globalement et 20% par établissement.

## **Titres intégrant des dérivés**

Le fonds pourra avoir recours à des obligations convertibles à hauteur de 10% de l'actif du Fonds.

L'OPCVM pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite d'une fois l'actif. Les dérivés intégrés à ces titres seront des dérivés de même nature que ceux décrit précédemment et pouvant figurer directement à l'actif de l'OPCVM, notamment des dérivés de crédit, options de conversion similaires à celles d'obligations convertibles, obligations callable ou puttable, certificats et EMTN indexés.

La stratégie d'utilisation de dérivés intégrés est la même que celle décrite pour les dérivés.

## **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

## **Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres**

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront utilisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du fonds.

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou de prises et de mises en pensions. Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mise en pension) pourront être réalisées jusqu'à 100% de l'actif l'OPCVM.

Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prise en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 100% de l'actif du fonds.

Les contreparties sont sélectionnées par la Société de Gestion dans le cadre de sa politique de meilleure sélection (disponible sur le site internet de la Société de Gestion) et dans l'intérêt des porteurs.

Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel du Fonds.

## **Contrat constituant des garanties financières :**

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme (contrats financiers) et/ou d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, le FCP peut être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière (collatéral).

Les garanties financières reçues ont pour objet de réduire l'exposition du FCP au risque de défaut d'une contrepartie. Elles seront constituées d'espèces ou d'obligations émises par les Etats de la zone euro.

Les garanties financières pourront être données sous forme de liquidité et / ou d'actifs, notamment des obligations émises ou garanties par des Etats membres et/ ou par des émetteurs de premier ordre.

Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : les actifs reçus en garantie seront suffisamment liquides et pourront être vendus rapidement à un prix cohérent et transparent ;
- Evaluation : les garanties financières reçues peuvent faire l'objet d'une valorisation quotidienne. Une politique de décote adéquate sera appliquée sur les titres pouvant afficher une haute volatilité ;
- Qualité de crédit des émetteurs : la Société de Gestion prendra en compte la qualité de crédit des émetteurs dans sa procédure de sélection des garanties ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : La Société de Gestion détermine la diversification des actifs reçus en garantie sur un même émetteur, un même secteur ou un même pays de façon à ne pas engendrer un risque pour le FCP ;
- Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Réalisation des garanties : les garanties financières sont réalisables à tout moment et sans consultation ni approbation de la contrepartie ;
- Réutilisation des garanties reçues : le FCP peut réinvestir les garanties financières reçues conformément à la réglementation en vigueur.

En dépit de la qualité de crédit des émetteurs des titres reçus à titre de garantie financières ou des titres acquis au moyen des espèces reçues à titre de garantie financière, le Fonds pourrait supporter un risque de perte en cas de défaut de ces émetteurs ou de la contrepartie de ces opérations.

Les garanties financières peuvent être fournies à des établissements de crédit de l'Union Européenne.

## Informations concernant les risques

**Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.**

Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

### 1 - Risque de perte en capital :

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

### 2 - Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs à haut rendement (« High Yield ») :

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

En effet, ces titres ont une probabilité de défaut historiquement plus élevée que les titres de la catégorie « Investment Grade » de notation supérieure à BB+/Ba1 la valeur liquidative du fonds pourra donc baisser de manière plus importante et rapide.

## 3 – Risque de crédit :

En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM est susceptible de baisser ce qui aurait un impact négatif (baisse) sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

## 4 – Risque de taux :

Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux (long et/ou court terme) découlant de la variation des taux d'intérêt. A titre d'exemple, le prix d'une obligation à taux fixe tend à baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

L'OPCVM est principalement investi en instruments obligataires ou titres de créances : en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des actifs investis à taux fixes baissera ainsi que la valeur liquidative de l'OPCVM.

## 5 – Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés de taux et de crédit.

La performance de l'OPCVM dépendra notamment des anticipations de l'évolution des courbes de taux par le gestionnaire et de ses anticipations du risque de crédit des émetteurs.

La gestion étant discrétionnaire, il existe un risque que les choix de la société de gestion ne soient pas les plus performants.

## 6 – Risque lié à l'engagement des instruments financiers à terme (dérivés) :

L'OPCVM peut avoir recours à des dérivés sous réserve que la Valeur en Risque maximum reste inférieure à 20% de la valeur de marché de son actif net dans la limite d'une fois son actif (risque global, ce qui peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels l'OPCVM est investi.

## **Risques accessoires :**

### 7 – Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif en raison des titres dont le remboursement n'est pas prioritaire comparé à d'autres titres de créance de l'émetteur. Ces titres perpétuels (notamment AT1/RT1) ou datés (notamment LT2), sont éligibles au mécanisme d'absorption des pertes, en cas d'événement de défaut affectant l'émetteur ou lorsque son ratio de capital passe en deçà d'un certain seuil.

L'émetteur ou une autorité compétente, notamment dans le cadre d'une procédure préventive, peuvent décider d'annuler le versement d'un ou plusieurs coupons, de déprécier partiellement ou totalement la valeur du titre, de rembourser le titre par anticipation à des niveaux prédéterminés ou de proroger le remboursement pour les

titres datés. Ces titres ont pour ces raisons une probabilité de défaut historiquement plus élevée que les titres de dette senior. La valeur liquidative du fonds pourra donc baisser de manière plus importante et rapide si le fonds est exposé de manière importante à des titres subordonnés que s'il est exposé à des titres seniors.

## 8 – Risque actions :

L'OPCVM étant principalement investi en obligations, le risque actions est peu significatif et l'exposition actions, qui dérive des obligations convertibles, reste inférieure à 10% de l'actif net.

Toutefois, il pourra intervenir sur les marchés actions dans le cadre de la conversion d'obligations convertibles, ou en cas de restructuration d'une obligation conduisant à un échange du titre en actions, ou lors de la mise en œuvre de stratégies de couverture.

Sur ces marchés le cours des actifs peut fluctuer selon les anticipations des investisseurs et entraîner un risque pour la valeur des actions. Le marché actions a historiquement une plus grande variation des prix que celui des obligations (c'est-à-dire une variation des prix significatives à la hausse comme à la baisse).

En cas de mouvement important du marché action, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix des dérivés intégrés. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

9 – Risque de liquidité : Tout instrument financier, et notamment les obligations d'entreprises, peut devenir difficile à valoriser ou à vendre à un moment et au cours désirés. Le risque de liquidité peut affecter la capacité du FCP à rembourser un produit de rachat à l'échéance fixée dans le prospectus.

## 10 – Risque inflation :

L'OPCVM pourra être exposé à des risques liés à l'inflation, c'est-à-dire à la hausse générale des prix.

## 11 – Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est limité à 10% de l'actif. Il résulte du recours par cet OPCVM à des instruments financiers à terme qui sont négociés de gré à gré, et/ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Ces opérations exposent potentiellement cet OPCVM à un risque de défaillance de l'une des contreparties.

## 12 – Risques liés aux opérations de financement sur titres, aux contrats d'échange sur rendement global et à la gestion des garanties financières

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des contrats d'échange sur rendement global peut augmenter ou baisser la valeur liquidative du FCP.

## 13 – Risque lié à la réutilisation des garanties

Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

## 14 – Risque juridique

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

## 15 – Risque de non atteinte de l'objectif carbone

Le pourcentage d'abaissement visé par les différents moyens employés est, sur les secteurs qui contribuent fortement au changement climatique tels que définis dans le règlement Benchmark, définis ci-avant, de 30% par rapport à l'intensité carbone de ces secteurs dans l'Univers d'Investissement de Référence Analysé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet objectif n'est pas une contrainte d'investissement et peut ne pas être atteint dans les circonstances qui suivent :

Il est possible que le pourcentage atteint et vérifié à la suite de transactions de gestion soit détérioré en raison des mouvements de prix relatifs qui modifient passivement les poids relatifs des titres en portefeuille et par conséquent l'intensité moyenne carbone pondérée.

Il est également possible que cet objectif soit marginalement dégradé, si son atteinte risquait d'avoir un effet excessif sur le profil de performance.

Il est également possible que cet objectif soit dégradé en raison des progrès globalement réalisés par les sociétés de l'Univers d'Investissement de Référence.

Si cet objectif n'était répétitivement pas atteint, notamment pour cette dernière raison, il serait modifié et les porteurs en seraient informés

## 16 – Risque de durabilité :

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du Fonds intègre des critères extra-financiers notamment afin de réduire l'impact potentiel du Risque de Transition Energétique en matière de durabilité.

### **Intégration des Risques de durabilité dans les décisions d'investissement et résultat des conséquences probables des Risques de durabilité :**

L'approche de durabilité permet de procéder à une évaluation complète de l'importance des risques pour comprendre l'impact potentiel sur les performances financières en suivant leur matérialisation.

Une gestion inefficace de ces risques peut entraîner une dégradation des résultats financiers. L'importance des risques spécifiques variera d'un secteur et d'un modèle d'entreprise à l'autre, et les sociétés peuvent également être exposées à des risques tout au long de la chaîne de valeur, c'est à dire au niveau des fournisseurs et des clients.

La matérialisation d'un Risque de durabilité est considérée comme un événement de risque durable. Lorsqu'un tel événement se produit, les rendements du FCP peuvent être affectés en raison i) des pertes directes générées par les investissements affectés par cet événement (ces effets pouvant être immédiats ou progressifs), ou (ii) des pertes supportées pour réorienter le portefeuille après cet événement afin de préserver les caractéristiques durables du FCP que le Gérant de Portefeuille juge pertinentes.

Il n'existe aucune taxonomie normalisée pour la méthodologie d'évaluation ESG, et l'application des critères ESG par le FCP pourra relever d'une méthode différente étant donné l'absence de principes et de calculs généralement acceptés pour évaluer les caractéristiques durables des investissements réalisés par le FCP. En évaluant un titre en fonction de ses caractéristiques durables, le Gérant de Portefeuille se repose sur les

informations et les sources de données fournies par les équipes de recherche interne et complétées par les agences de notation ESG externes, qui pourraient être incomplètes, inexactes ou non disponibles. Par conséquent, il est possible que le Gérant de Portefeuille puisse mal évaluer un titre ou un émetteur. Le Gérant de Portefeuille peut faire preuve de subjectivité lorsqu'il évalue les caractéristiques durables de certains titres, pour des raisons d'absence de données pertinentes ou de possibilité d'une méthode et sélectionne ces titres selon des critères de durabilité. En conséquence, il est possible que les caractéristiques durables pertinentes ne soient pas appliquées correctement ou que le FCP soit exposé indirectement à des émetteurs qui ne satisfont pas les caractéristiques durables appliquées par le FCP. Si les caractéristiques durables d'un titre détenu par le FCP changent, obligeant le Gérant de Portefeuille à vendre le titre, ni la Société de gestion, ni le Gérant de Portefeuille ne seront tenus responsables de ce changement. Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est accordée concernant l'impartialité, l'exactitude ou l'exhaustivité de ces caractéristiques durables. Le statut des caractéristiques durables d'un titre peut changer au fil du temps.

En outre, en raison de la nature personnalisée du processus d'évaluation de la durabilité, il est possible que les Risques de durabilité pertinents ne soient pas tous pris en compte, ou que l'importance d'un Risque de durabilité ne corresponde pas aux conséquences qui suivent un événement de Risque de durabilité.

- **Garantie ou protection:** Néant
- **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Part C : tous souscripteurs

Part I : investisseurs institutionnels

Part D : tous souscripteurs

Part X : investisseurs institutionnels

Ce FCP s'adresse à des investisseurs cherchant à exposer leur investissement sur un niveau de risque crédit « Investissement », [Investment Grade] à un niveau toutefois proche de la catégorie « spéculative » dite « haut rendement ».

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de sa réglementation, de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins 5 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de cet OPCVM ne peuvent être souscrites par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes :

- Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903)
- Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA.

Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds :

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de sa réglementation, de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins 5 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée minimale de placement recommandée :

La durée d'investissement minimale recommandée est de 3 ans.

## ➤ Régime fiscal

Fonds est soumis au régime fiscal général applicable aux OPCVM.

Le Fonds, copropriété de valeurs mobilières, n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France et n'est pas considéré comme résident fiscal français au sens du droit interne français. Le régime fiscal applicable aux produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels répartis par le Fonds ou liés à la détention de parts de ce Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du porteur. Ces dispositions fiscales peuvent varier selon la juridiction de résidence fiscale du porteur et celle(s) des transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds. Si le porteur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à son conseil fiscal.

Les produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels liés aux transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds et/ou à la détention de parts du Fonds sont susceptibles d'être soumis à des retenues et/ou prélèvements à la source dans les différentes juridictions concernées. En revanche, ces produits, rémunérations et/ou plus-values éventuelles ne sont soumis à aucune retenue à la source supplémentaire en France du seul fait de leur répartition par le Fonds.

Il est conseillé au porteur, s'il a une interrogation sur sa situation fiscale, de se renseigner auprès de son conseiller.

## ➤ Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Sommes distribuables	Parts de Capitalisation : C I et X	Parts de Distribution : D
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés)	Distribution totale. Possibilité d'acompte semestriel sur dividende sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés)	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la société

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

## RAPPORT DE GESTION

### Informations relatives à la gestion

#### Introduction

Présentation des performances de CreditMax Euro **SmartforClimate** (« CMAX Euro SFC ») :

	2022	2023	2024	Performance 3 ans (non annualisée)
<b>CMAX Euro SFC Part X</b>	-9,76%	+8,49%	+11,55%	+9,21%
<b>CMAX Euro SFC Part I</b>	-9,94%	+8,28%	+11,33%	+8,57%
<b>CMAX Euro SFC Part D</b> (dividende net réinvesti)	-10,08%	+7,94%	+10,99%	+7,73%
<b>CMAX Euro SFC Part C</b>	-10,61%	+7,47%	+10,49%	+6,14%
<b>Catégorie Morningstar</b> (EAA Fund EUR Flexible Bond)	-8,57%	+6,35%	+4,47%	+1,58%

Sources : Fideas Capital ; historique part X rétrolé (part créée en novembre 2021) ; performance part D, distributrice, présentée dividende net réinvesti

*Les performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.*

En 2024, le fonds CreditMax Euro SmartForClimate a généré une performance de +11,33%<sup>3</sup> pour la part I.

Sur l'ensemble de la période 2021-2024, CreditMax Euro **SmartforClimate** a démontré sa résilience, générant une performance très positive et un excellent comportement relativement à l'ensemble des fonds obligataires crédit dans un environnement chahuté sur les spreads (crise zone euro, Covid, etc.) et sur les taux d'Etat (niveaux bas puis négatifs, puis qui remontée brutale).

#### 1. Scénario économique

L'année 2024 marque le début d'un cycle de baisse des taux directeurs en Europe et aux États-Unis, conséquence du ralentissement de l'inflation et de la volonté des banques centrales de soutenir l'activité économique. Cette inflexion monétaire profite particulièrement aux actifs risqués et aux obligations privées, qui enregistrent une

<sup>3</sup> Performance de la part I. « La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM ». La performance de la part D est présentée dividendes nets réinvestis et a été rétrolée sur celle de la part I.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

performance robuste grâce à un environnement de crédit plus favorable. Les marchés financiers sont dominés par la surperformance des États-Unis, tant sur le plan économique que boursier.

**D'un point de vue macroéconomique**, l'année 2024 s'est distinguée par des divergences et le début d'un contraste qui tend à être structurel entre les États-Unis et l'Europe. En effet, les taux de croissance n'ont pas évolué à la même allure. **Le PIB américain serait aux alentours de 2,8% sur l'année**, alors que le **PIB de la zone euro n'a augmenté que de 0,7%** selon les dernières estimations<sup>4</sup>. En Europe, des disparités se manifestent entre les pays du sud et du nord. Par exemple, l'Espagne afficherait une croissance plus forte (+3%) que l'Allemagne (- 0,1%). Les politiques monétaires de la Federal Reserve System (FED) et la Banque Centrale Européenne (BCE) ont porté leurs fruits en favorisant la baisse de l'inflation, passée de 3,8% à 2,5% outre-Atlantique et de 5,5% à 2,4% en zone euro.

Les baisses des taux directeurs ont débuté en juin en Europe avec une première diminution de 25 points de base. La BCE a par la suite abaissé à trois reprises son taux de dépôt pour le ramener à 3,00%. **La FED** a attendu septembre pour initier la baisse des fed funds (taux interbancaires américains) de 50 points de base. Deux nouvelles baisses de 25 points de base chacune ont suivi, ramenant les taux à 4,25 %-4,50 % à la fin de l'année 2024.

Si la BCE devrait pouvoir poursuivre sur ses baisses de taux, la FED est devenue attentiste et attentive aux données macroéconomiques mensuelles, donnant moins de visibilité sur les évolutions des taux courts aux investisseurs.

**La Banque du Japon, en sortie tardive de Quantitative Easing, est à contre-courant.** Elle a ainsi augmenté son principal taux directeur de 0%-0,10% à 0,25% en juillet, pour la première fois depuis 2008, provoquant une appréciation du yen et une baisse des actions japonaises.

De manière générale, l'appétit des banques centrales des pays émergents pour l'or se confirme, traduisant une volonté de diversification des réserves face aux incertitudes monétaires et géopolitiques. Sur l'année, l'or enregistre une forte performance annuelle (+27% en dollars)<sup>5</sup>.

Parallèlement, le Bitcoin, favorisé par les vellétés de dérégulation de Trump, a spectaculairement progressé de 138% sur l'année<sup>6</sup>.

## 2024 : l'année de la normalisation macro-économique

La croissance économique est restée dynamique aux Etats-Unis, atone en zone euro en dépit d'un léger mieux, en décélération en Chine et en Inde, elle est passée négative au Japon.

	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Etats-Unis	6,1%	2,5%	2,9%	2,8%	2,2%	1,7%

<sup>4</sup> Estimations CM CIC le 18/02/2025

<sup>5</sup> Bloomberg, indice XAU

<sup>6</sup> Bloomberg, BITCOIN Index

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

Zone euro	6,3%	3,6%	0,5%	0,7%	0,7%	1,1%
Royaume-Uni	8,6%	4,8%	0,3%	0,8%	1,3%	1,7%
Japon	2,8%	0,9%	1,5%	-0,2%	1,0%	0,9%
Chine	8,9%	3,1%	5,4%	5,0%	5,0%	4,0%
Inde	9,4%	6,5%	7,7%	5,8%	5,4%	6,6%
Brésil	5,1%	3,1%	3,2%	3,1%	1,9%	1,2%
<i>Mexique</i>	<i>6,1%</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,2%</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,4%</i>	<i>2,0%</i>

Source : CIC Market Solutions au 18/02/2025, FMI pour le Mexique, octobre 2024

Les chiffres d'inflation totale ont validé la décélération de l'inflation en 2024 notamment aux Etats-Unis et en Europe.

	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Etats-Unis	4,1%	6,6%	3,8%	2,5%	2,4%	2,4%
Zone euro	2,6%	8,4%	5,5%	2,4%	2,0%	2,1%
Royaume-Uni	2,6%	9,1%	7,4%	2,5%	2,4%	2,4%
Japon	-0,2%	2,5%	3,3%	2,6%	2,1%	2,1%
<i>Mexique</i>	<i>5,7%</i>	<i>7,9%</i>	<i>5,5%</i>	<i>4,7%</i>	<i>3,8%</i>	<i>3,0%</i>
<i>Chine</i>	<i>0,9%</i>	<i>2,0%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,4%</i>	<i>1,7%</i>	<i>2,0%</i>
<i>Brésil</i>	<i>8,3%</i>	<i>9,3%</i>	<i>4,6%</i>	<i>4,3%</i>	<i>3,6%</i>	<i>3,1%</i>
<i>Inde</i>	<i>5,5%</i>	<i>6,7%</i>	<i>5,4%</i>	<i>4,4%</i>	<i>4,1%</i>	<i>4,1%</i>

Source : CIC Market Solutions au 18/02/2025, FMI pour le Mexique, le Chine, le Brésil et l'Inde, octobre 2024

Il en va de même pour l'inflation sous-jacente.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

	2021	2022	2023	2024	2025e	2026e
Etats-Unis	3,6%	5,4%	4,2%	2,8%	2,5%	2,5%
Zone euro	1,5%	3,9%	5,0%	2,8%	1,9%	1,9%
Royaume-Uni	2,4%	5,9%	6,2%	3,8%	2,5%	2,3%
Japon	-0,8%	0,1%	2,5%	1,9%	2,0%	1,9%

Source : CIC Market Solutions au 18/02/2025

## Evolution des marchés en 2024<sup>7</sup>

**Au niveau mondial, le MSCI WORLD a progressé de +24,8% en euro<sup>8</sup>.** Les secteurs de la communication et des services, de l'information et de la technologie et des financières surperforment, alors que l'immobilier, la santé et les matériaux sous-performent.

L'indice S&P 500 bénéficie d'un dynamisme alimenté par la domination des valeurs technologiques, notamment celles liées à l'intelligence artificielle, avec Nvidia comme chef de file. La concentration des flux d'investissement sur ces valeurs et l'essor des ETF exacerbent les mouvements de marché, renforçant les distorsions de valorisation.

Les actions européennes sont en retrait, notamment les actions françaises.

Les actions des pays émergents sous-performent également.

Actions	Performance 2024	Sources
Actions françaises	-2,5%	Indice CAC40 Total Return (euros)
Actions zone euro	11,0%	Indice Euro Stoxx 50 Total Return (euros)
Actions Europe	8,6%	Indice MSCI Europe (euros)
Actions US technologiques	25,0%	Indice S&P 500 Total Return (US\$)
Actions US technologiques	28,6%	Indice NASDAQ (US\$)
Actions japonaises	17,5%	Indice NIKKEI PJY)
Actions pays émergents	5,1%	Indice MSCI Emerging Markets (US\$)

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.**

<sup>7</sup> Source des performances : Bloomberg

<sup>8</sup> Bloomberg, indice MSERWI, performance en euros

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

Les **marchés obligataires** commencent à bénéficier des débuts de normalisation de la politique monétaire des banques centrales, à un rythme et avec des perspectives différentes de part et d'autre de l'Atlantique.

Les taux longs ont évolué ainsi <sup>9</sup>:

- **Aux États-Unis**, le taux à 10 ans a progressé de 3,88% à 4,57%, atteignant un sommet de 4,70% en avril.
- **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,02% fin 2023 à 2,37% fin 2024, avec un pic à 2,69% en mai.
- **En France**, le rendement de l'OAT à 10 ans est passé de 2,56% fin 2023 à 3,20% fin 2024, avec un pic à 3,35% début juillet. L'écart de rendement avec les obligations allemandes s'est accru en 2024, notamment suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, sur fond de dégradation structurelle des finances publiques.

Les performances des indices obligataires d'Etat sous-performent les indices d'obligations d'entreprise, qui bénéficient de la bonne santé fondamentale de ces dernières. Le Haut Rendement surperforme, porté par des spreads plus généreux et une moindre sensibilité aux taux d'Etat

Obligations	Performance 2024	Sources
Etats zone euro	1,8%	Indice EZAS (Bloomberg)
Investment Grade euro	4,7%	Indice ER00 (Bloomberg)
Corporates euros BBB	5,4%	Indice ER40 (Bloomberg)
Subordonnées Financières datées euro	6,8%	Indice EBSL (Bloomberg)
Haut Rendement euros	8,4%	Indice HE1C (Bloomberg)

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.**

## Scénario 2025 : nouvelles réalités politiques, incertitudes sur les marchés

L'élection de Donald Trump en novembre 2024 soulève des interrogations sur l'orientation de la politique économique américaine, notamment en matière de commerce international, de politique budgétaire dans un contexte de déficit élevé, et de politique environnementale avec la sortie des Accords de Paris, pour la deuxième fois.

En Europe, la situation de la Allemagne suscite des préoccupations croissantes. Le retour du risque politique et l'ampleur de la dette publique entraînent un élargissement de la prime de risque de la dette française par rapport à l'Allemagne. Cette divergence reflète un climat d'incertitude quant à la trajectoire budgétaire et aux réformes structurelles nécessaires.

Sur le plan géopolitique, le monde continue de se fragmenter, avec une montée des tensions en Asie, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est. L'accroissement du risque géopolitique pèse sur les perspectives économiques globales et alimente la volatilité des marchés. La logique des empires se déploie : Etats-Unis, Chine, Russie. L'Union Européenne doit se positionner clairement. Quelques espoirs de cessez-le-feu au Proche Orient et en Ukraine.

<sup>9</sup> Bloomberg, indices USGG10YR, GDBR10 et GFRN10

En parallèle, 2024 a marqué la remise en question de modèles économiques historiques. L'Allemagne voit son modèle fondé sur l'importation de gaz russe, la protection militaire américaine et l'exportation vers la Chine s'effondrer, fragilisant sa compétitivité industrielle. Le pays doute, des élections législatives importantes se dérouleront au premier trimestre. La Chine, de son côté, fait face à la fin de son "miracle économique" : le ralentissement structurel, la crise immobilière et le vieillissement de la population compromettent son potentiel de croissance à long terme, renforçant les doutes sur son rôle de moteur économique mondial.

L'année 2024 est ainsi caractérisée par une transition économique et financière marquée par des inflexions monétaires, des défis structurels pour plusieurs grandes puissances et un environnement géopolitique de plus en plus incertain, avec un tempo irrégulier donné notamment par le président Trump, ce qui devrait être facteur de volatilité.

Dans ce contexte, notre scénario central se fonde sur une BCE au soutien de l'économie européenne, ce qui devrait soutenir la baisse des taux courts. Les taux longs risquent d'être durablement impactés par les déficits structurels de pays comme la France. L'Allemagne, pour des raisons de faible croissance et de besoins d'investissements, notamment dans le secteur de la Défense, pourrait relâcher, au moins partiellement, sa règle d'or budgétaire, ce qui n'est pas de nature à permettre aux taux 10 ans européens de baisser fortement.

Aux Etats-Unis, l'inflation reste dynamique et la FED pourrait ne baisser que ses taux que très tardivement en 2025. De plus, la politique budgétaire de Donald Trump est une inconnue majeure sur le niveau des taux longs américains.

Au sein des actifs obligataires euros, nous privilégions toujours les obligations d'entreprises solides, moins émetteurs que les Etats, et plus rémunératrices, en dépit de niveaux de spreads bas.

Les actions US restent recherchées en dépit de leur niveau de valorisation élevée, car elles incarnent fondamentalement les thèmes structurels pour les prochaines années, notamment au sein du secteur de la technologie.

En Europe, c'est la valorisation qui est au soutien de secteurs comme les financières. On attend également une bonne performance du secteur de l'immobilier, après un faux départ en 2024, et la poursuite du bon comportement de l'industrie de la défense. De manière générale, les actions européennes pourraient bénéficier d'un cessez-le-feu en Ukraine. Le secteur reste menacé pour une multitude de raisons structurelles (réglementation et manque de compétitivité) et conjoncturelles (tarifs douaniers).

Nous pensons toujours que le segment des petites capitalisations est très décoté.

Au total, nous pensons qu'il faut être investis (actions, obligations d'entreprise, taux courts) et flexibles sur l'ensemble des stratégies.

## 2. Politique de gestion de l'OPCVM

La politique de gestion du fonds est restée en ligne avec les mêmes principes de gestion que par le passé.

Cette politique de gestion a été flexible tant sur les expositions crédit que sur les expositions en taux.

### Rappel des principes de gestion

- Une sélection des émissions prudente, notamment en privilégiant les émissions de taille significative d'émetteurs cotés tout en surveillant la liquidité du fonds, donc sa manœuvrabilité.
- Une sensibilité aux taux d'intérêt basse
- Une utilisation importante des CDS (indices et mono-émetteurs)
- Le fonds investit de manière modérée en obligations hybrides perpétuelles avec option de rappel par les émetteurs.

Les principaux risques auxquels est exposé le FCP sont détaillés dans son prospectus. Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et des prospectus des fonds que nous tenons à votre disposition :

- soit sur notre site internet [www.fideas.fr](http://www.fideas.fr)
- soit au siège social au 9 rue du château d'eau, 75010 Paris.

Pour toutes questions vous pouvez contacter notre standard au 01.78.09.19.89 ou poser votre question par courriel à [contact@fideas.fr](mailto:contact@fideas.fr)

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

### Choix de gestion en 2024

2024 s'est inscrite dans la droite ligne de 2023, ie la poursuite du fort rebond pour les obligations d'entreprises.

Toutefois, les performances 2024 sont différentes entre les types d'actifs obligataires :

- Souverains : un rebond qui reste très limité et une performance bien inférieure à celle du monétaire
- BBB : poursuite du rebond porté par le supplément de rendement et les resserrements des spreads
- Subordonnées financières datées : un rebond au-delà de ceux des BBB
- BB / B : une performance élevée à la faveur d'une sensibilité taux peu élevée et des niveaux de spreads plus élevés

Dans ce contexte, en 2024, CreditMax, dont la notation moyenne a été de BBB, a tiré son épingle du jeu en distançant l'ensemble des catégories de ratings citées ci-dessus.

Il en va de même sur la période 2022-2024, qui inclut la crise obligataire de 2022 et le rebond des deux exercices suivants.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

	2022	2023	2024	Performance 3 ans (non annualisée)
<b>CMAX Euro SFC Part I</b>	<b>-9,94%</b>	<b>+8,28%</b>	<b>+11,33%</b>	<b>+8,57%</b>
<b>Obligations BB</b>	-11,23%	+10,97%	+8,42%	+6,79%
<b>Obligations subordonnées financières datées</b>	-12,46%	+9,12%	+6,79%	+2,01%
<b>Obligations BBB</b>	-14,49%	+8,76%	+5,41%	-1,97%
<b>Catégorie Morningstar (EAA Fund EUR Flexible Bond)</b>	-8,57%	+6,35%	+4,47%	+1,58%
<b>Obligations souveraines zone euro</b>	-18,24%	+6,78%	+1,77%	-11,15%

Sources : Fideas Capital ; historique part X rétopolé (part créée en novembre 2021) ; performance part D, distributrice, présentée dividende net réinvesti

*Les performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.*

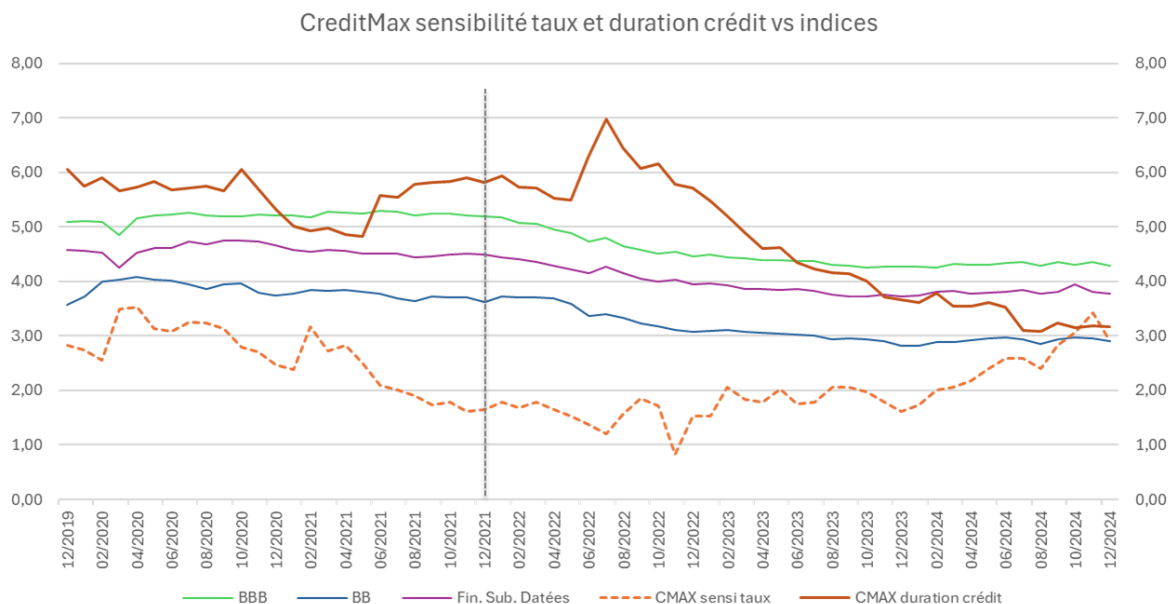
Sources : Bloomberg au 12/02/2025, indices EZAS, ER40, EBSL, HE10 et HE20

## Positionnement taux

La sensibilité aux taux a été réhaussée à la faveur de la hausse des taux d'Etat et dans un contexte de désinflation en Europe, assorti d'une croissance atone.

La sensibilité aux taux est revenue au-dessus de 3, en ligne avec celle des indices BBB, BB et des obligations financières datées.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE



Source : estimations Fideas Capital au 17/01/2025, Bloomberg, indices EZAS, ER40, EBSL, HE10 et HE20

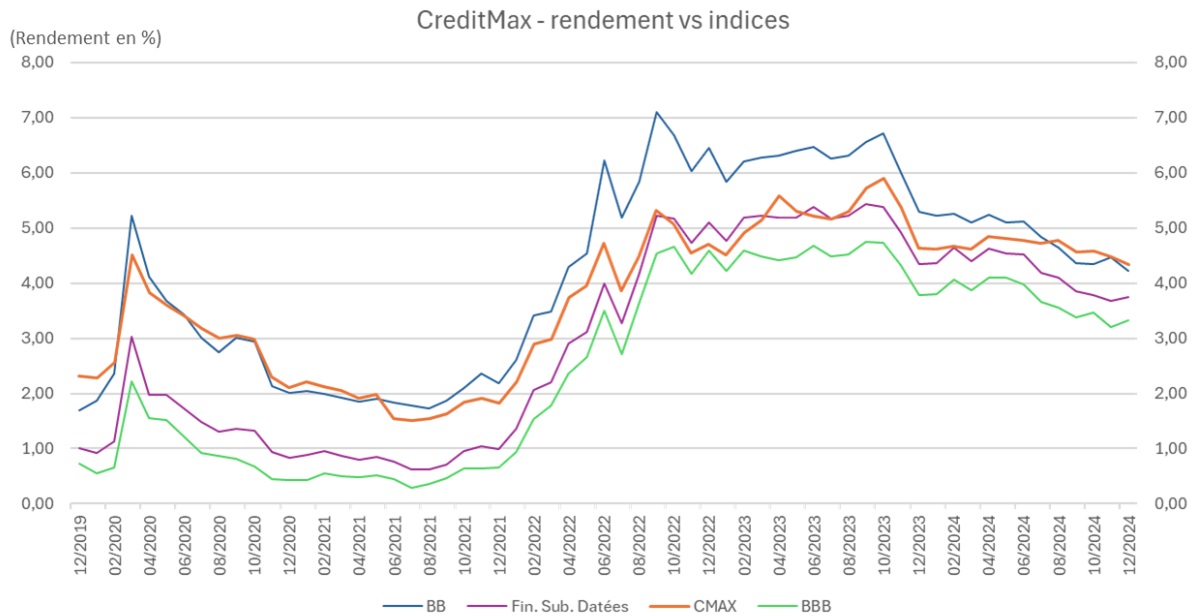
## Positionnement crédit

La durée crédit a baissé graduellement depuis l'été 2022. Fin 2024, elle est au-dessus de 3, là-aussi en ligne des avec les univers de ratings dans lesquels le fonds est actif.

Ce mouvement est cohérent avec la valorisation des spreads, plus tendue après 2 ans et demi de resserrements.

Ces mouvements de re-sensibilisation taux et de désensibilisation crédit permettent au portefeuille de continuer à présenter un rendement attractif relativement aux univers comparables.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE



Source : estimations Fideas Capital au 17/01/2025, Bloomberg, indices EZAS, ER40, EBSL, HE10 et HE20

Les principales thématiques d'investissement ont été les suivantes.

## Privilégier le risque Crédit au risque Etat

Bénéficier d'une génération de rendement significative et s'inscrire dans une dynamique d'entreprises en bonne santé face à des Etats aux finances publiques exsangues :

- Les entreprises jouissent d'une situation de pré-funding qui permet une gestion sereine des refinancements à venir en dépit de la dégradation économique en Europe
- Risques de dégradation des ratings souverains. Ex. : France. Moindre soutien des banques centrales

## Privilégier les émetteurs Investment Grade en titres subordonnés au Haut Rendement, notamment les B

L'environnement nous fait préférer la prime de structure au risque économique :

- Privilégier les hybrides de sociétés de catégorie investissement aux dettes senior haut rendement.
- La prime de structure est très attractive et l'anémie économique pourrait fragiliser le haut rendement.

## Institutions financières

Surpondération à travers les instruments subordonnés, et notamment, compte tenu de la courbe des taux, les T2 avec calls courts (vs 10Y *bullet*):

- La solvabilité (banques et assurances) est au zénith et le secteur bon marché par rapport aux *corporates*.
- Logique de portage généreux et défensif.

## Foncières

- Poursuite du rebond des foncières également sur le résidentiel.
- Des spreads qui demeurent décotés.

## Expositions pays

- Longs sur l'Allemagne et l'Espagne, puis aussi sur l'Italie
- Prudence et couverture sur la France sur l'ensemble de l'exercice

Par ailleurs, nous appliquons notre gestion **SmartforClimate** au fonds depuis début 2021. Les reportings mensuels détaillent les principales données climat et ESG du portefeuille.

### **Indicateurs ESG du portefeuille au 31/12/2024**

- Couverture

La politique de notation **SmartforClimate** pour les portefeuilles obligataires implique une couverture suffisante du portefeuille pour valider notre notation. Nous nous efforçons à ce que les émetteurs non notés par notre méthodologie, et donc absents de l'univers d'investissement de référence, ne représentent pas plus de 10% en valeur absolue (long + short) de l'actif net, ni en poids net plus de 10% de l'exposition nette « crédit » du fonds.

- Score **SmartforClimate** du portefeuille et intensité carbone du portefeuille

Une fois nettoyé des émetteurs non notés, le portefeuille est traité en deux parties : partie « long » et partie « short ». Les positions long et short d'un même émetteur sont compensées pour ne garder que le net. Pour chaque partie, le score SfC est calculé en pondérant de nouveau sur les titres notés. Pour le long, le score SfC est comparé à celui des meilleurs 80% de l'univers. Pour le short, nous cherchons à ne pas prendre de positions vendeuses sur des titres mieux notés que le portefeuille long. Par souci de cohérence, nous recherchons un portefeuille de couverture à forte trace carbone. La notation du portefeuille crédit agrège les deux parties *long + short*.

L'intensité carbone est comptabilisée en tonnes de CO2 équivalent par million de \$ de chiffre d'affaires, elle est calculée en sommant le scope 1, le scope 2 et le scope 3 amont de chaque entreprise. Le scope 123 ainsi obtenu est calculé sur les secteurs dits sensibles (HCIS – High Climate Impact Section) en moyenne pondérée des expositions. Le scope 123 sur les sensibles est comparé à l'intensité carbone des sensibles du benchmark en

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

s'assurant qu'il est inférieur de 30% minimum à ce dernier. Nous suivons également son poids au sein des portefeuilles long et short afin de connaître la pondération relative face à l'univers d'investissement.

Couverture	
Poids des émetteurs non notés en valeur absolue sur l'actif net	3,43%
Poids émetteurs non notés sur le poids net d'exposition hors souverain	4,45%

Notation SmartforClimate ESG*	
Portefeuille crédit au 2024/12/31	1,88
Meilleurs 80% de l'univers de référence	1,67
Univers*	1,41
<b>Poids portefeuille long net short</b>	<b>74,86%</b>

\* Univers d'investissement de référence analysé

Empreinte Carbone GES (T éq. CO2/\$M)	Titre				Note SfC	Scope 123	Poids	
	Long	Short	Portefeuille	Univers				
Poids des High Climate Impact Sections - HCIS	41,60%	-5,52%	36,09%	50,66%				
Intensité pondérée GES pour les émetteurs notés	165	211	156	419				
					DGELN 3 1/2 06/26/25 - DIAGEO FINANCE PLC	4,00	33,30	3,07%
					CDS.ALOFP.SR.5Y.JUN28	3,81	209,29	4,06%
					FRLBP 5 1/2 03/05/34	3,80	0,54	2,20%
					CAJAMA 5 1/4 11/27/31	3,59	4,03	1,03%
					BPCEGP 5 1/8 01/25/35	3,49	0,98	1,10%

Les données relatives à chaque trimestre sont disponibles dans les annexes RTS.

- Obligations vertes

En complément de la politique **SmartforClimate**, notre gestion obligataire cherche à soutenir l'investissement à impact écologique positif et pour cela investit 5% minimum de l'actif net en obligations vertes.

Obligations Vertes		Principales utilisations des fonds
<b>Souverain et quasi souverain</b>	<b>10,67%</b>	
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND 2050	1,17%	Utilisations larges incluant énergie propre et abordable, villes et communautés durables, action climatique, vie aquatique la vie sur terre
<b>Corporate</b>	<b>9,50%</b>	
EDP - Energias de Portugal SA 2028	3,24%	Projets d'énergies renouvelables
Orsted A/S 2028	3,08%	Energies renouvelables
TELEFONICA EUROPE BV 2032	2,48%	Energies renouvelables, efficacité énergétique
Evonik Industries AG 2026	0,71%	Efficacité énergétique, développement de technologies

### 3. Principaux mouvements du fonds en 2024

Les principaux mouvements du fonds ont été décrits précédemment : durée crédit en baisse depuis l'été 2022, afin de rendre le portefeuille plus défensif en accompagnement de la baisse des spreads ; une sensibilité aux taux en hausse, toujours à un niveau moyen et qui est gérée de manière dynamique. Enfin, la notation moyenne du portefeuille a été stable autour de BBB.

Les mouvements tactiques par émetteur et émission sont décrits dans les reportings mensuels.

### 4. Perspectives du fonds CreditMax Euro SmartForClimate

L'Europe est marquée par une économie à l'arrêt et une baisse de l'inflation, tendances qui permettent à la BCE de baisser ses taux de manière marquée.

Toutefois, les dynamiques financières des Etats de la zone euro, à commencer par la France, conduisent à anticiper une hausse des émissions souveraines, ce qui rend les taux longs vulnérables, notamment à la volatilité des taux longs américains.

Les spreads de crédit sont revenus sur des niveaux bas, mais les rendements totaux des obligations d'entreprise demeurent sur des niveaux convenables qui attirent les investisseurs qui cherchent à redéployer les placements monétaires de moins en moins rentables.

Selon Moody's, les taux de défaut en Europe devraient rester stables, et décroître mondialement.

Notre scénario central pour 2025 se fonde sur le rendement anticipé en début d'exercice, avec l'hypothèse de marchés crédit qui demeurent stables.

Toutefois, de multiples types de risques peuvent générer des scénarios alternatifs, qui partent davantage des dynamiques des taux d'Etat que des spreads, mais qui pourraient les impacter indirectement par effets de flux.

Quelques exemples :

- Réarmement massif en Europe et plan de réindustrialisation majeur financé par l'Union Européenne et par les Etats. Un tel plan dynamiserait la croissance et pourrait inciter la BCE à moins baisser ses taux.
- Elections en Allemagne : pour sortir de la récession, le pays pourrait revenir sur sa règle d'or budgétaire, ce qui pourrait conduire à des émissions significatives et à des hausses sur les rendements longs termes allemands, pesant sur l'ensemble des taux d'Etat européens.
- Un cessez-le-feu avec l'Ukraine : pourrait être positif pour les marchés même si l'Union Européenne est marginalisée dans les négociations, et ce notamment si les négociations intègrent le retour du gaz russe.

- Une crise de la dette française : les finances publiques sont sur des tendances négatives connues. L'absence de réforme pourrait, un jour, provoquer une défiance importante sur les marchés financiers.
- Une crise de la dette américaine ou du dollar : les niveaux de déficit public américain et la croissance des besoins de financement sont le talon d'Achille de la stratégie de Donald Trump, qui essaie d'ailleurs de négocier avec ses principaux créanciers une transaction majeure permettant des financements à long terme pour les Etats-Unis et une baisse de la valorisation du dollar. L'issue de telles négociations est incertaine.

Dans un tel contexte, le fonds se positionne de manière prudente pour capter du rendement à moyen terme tout en conservant des marges de manœuvre importantes pour s'adapter aux marchés dans le temps dans l'ensemble de ses dimensions, sensibilité aux taux, expositions pays, degré d'exposition crédit, allocations sectorielles.

## 5. Informations complémentaires

### Changements intervenus au cours de l'exercice

- Suppression CoCo et augmentation du taux d'investissement dans des institutions financières (passage de 25 à 30 % désormais)
- Abandon de l'indicateur de référence et mise à jour des KID PRIIPS.
- Passage à Néant du montant minimum de souscription ultérieure sur les parts C et D.

### Instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé détenu par l'OPCVM n'a été émis par la société de gestion de portefeuilles ou une société qui lui est liée.

Au 31/12/2024, l'actif du fonds comporte des positions en instruments financiers dérivés et notamment :

- des positions longues et courtes via des Futures de taux et d'actions ;
- des achats et ventes de protection via des Credit Default Swaps (CDS) sur des obligations internationales et des indices.

Les valorisations atteintes au travers des instruments financiers dérivés au 31/12/2024 :

- Change à terme: - €
- Futures: couvertures pour des expositions de -13 526 858 € ; expositions à hauteur de 15 256 161€
- Options: - €
- Swaps: couvertures à hauteur de -13 481 826€; expositions pour des expositions à hauteur de 11 915 541 €

Le montant de garanties financières reçues par l'OPCVM a varié en fonction de la valeur des dérivés conclus avec les contreparties : plus le risque de contrepartie est élevé, plus le montant de garanties financières reçues augmente. Ces garanties ne sont constituées que d'espèces.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

## **Instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée**

Au 31 décembre 2024, le FCP détenait des parts des OPC suivants :

- Néant

## **Méthode de calcul du risque global**

- a. La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul du risque global en VaR (VaR absolue).
- b. Le levier s'est établi en moyenne vers 104.19% de l'actif net. Il est essentiellement dû à l'utilisation de CDS comme outil pour s'exposer à un émetteur, ce qui conduit à placer la trésorerie dans des obligations d'Etat, typiquement émises par l'Allemagne, la France ou les Pays-Bas.
- c. Les niveaux de VaR de l'OPCVM atteint au cours de l'exercice comptable sont les suivants :

Niveau maximum : 2,94%

Niveau minimum : 2,22%

Niveau moyen : 2,50%

Le modèle et les paramètres utilisés lors des calculs sont les suivants :

- VaR Historique
- Intervalle de confiance : 99%
- Durée d'observation : 20 jours sur 250 jours ouvrés

## **Opérations temporaires**

L'OPCVM n'a pas eu recours au cours de l'exercice à des opérations temporaires de prêts ou emprunts de titres, de prises et de mises en pension.

## **Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge.

Le fonds n'a pas eu recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS).

## ➤ Compte rendu sur la prise en compte du Règlement Taxonomie

### Rappel :

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Mesure :

Le règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- **Atténuation des changements climatiques,**
- **Adaptation aux changements climatiques,**
- **Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,**
- **Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),**
- **Prévention et contrôle de la pollution**
- **Protection des écosystèmes sains.**

Actuellement, des critères d'examen technique (« *Technical Screening Criteria* ») ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à au moins l'un des deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Les informations évoquées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens.

Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre derniers objectifs environnementaux listés ci-dessus.

Pour être considérée comme « durable » au sens du règlement Taxonomie, une activité économique doit démontrer qu'elle atteint, pour ce qui la concerne, ou apporte les moyens d'atteindre l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres. Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'objectif du Fonds, en matière de durabilité, tel qu'il est décrit ci-avant, est de valoriser la qualité des politiques « climat » des sociétés cibles d'investissement et de réaliser une réduction significative des émissions de Gaz à Effet de Serre, en conservant une large diversification de ses investissements. Les activités « durables » au sens du règlement Taxonomie sont actuellement concentrées sur peu de secteurs et de sociétés. La politique Smart for Climate vise à valoriser les sociétés plus avancées que d'autres dans leur trajectoire vers la neutralité carbone, notamment celles s'étant publiquement engagées sur un délai, dans le cadre de la Science Based Target initiative, sans pourtant exiger que cet objectif d'être « durable » soit aujourd'hui atteint ; sociétés donc « en transition ».

Le Fonds ne prend donc actuellement, hormis ceux mentionnés à la section 2 « *La politique ESG SmartforClimate du Fonds* », aucun autre engagement en matière d'alignement de son activité avec la Taxonomie européenne.

La politique d'exclusion préliminaire, au-delà de certains seuils, de sociétés menant des activités économiques ou ayant des pratiques susceptibles de causer des préjudices importants forme actuellement le 1<sup>er</sup> élément visant l'objectif de « ne pas causer de préjudice important ». Celui-ci est actuellement également poursuivi par le Fonds par l'exclusion ou la dégradation de la note extra-financière d'une société en cas de controverse sérieuse, ainsi qu'en fonction d'une analyse holistique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Toutefois ce dernier élément ne recouvre pas précisément les « préjudices importants » retenus par le règlement Taxonomie. Un suivi plus précis du risque de causer des « préjudices importants » est un objectif pour l'exercice 2023.

## Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

### ➤ Politique de sélection des intermédiaires

#### ➤ Sélection des intermédiaires financiers

La Société sélectionne sur proposition des analystes gérants un nombre limité d'intermédiaires habilités, dont la liste est décidée et peut être modifiée par le Comité de sélection des intermédiaires, et est régulièrement mise à jour.

Il convient de rappeler que le choix des intermédiaires s'effectue de manière indépendante dans l'intérêt des porteurs.

En vertu du Règlement Général de l'AMF, une procédure de choix des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, de la recherche ou du traitement administratif des opérations est mise en place.

La Société a décidé de privilégier les critères suivants :

- Le coût de l'intermédiation
- La capacité à trouver des titres sur le marché secondaire et à trouver la liquidité
- La qualité de l'exécution des ordres
- La qualité des bases de données
- La qualité de service de l'interlocuteur
- La solvabilité de l'intermédiaire
- Le traitement administratif des opérations

Les critères retenus font l'objet d'une pondération équivalente. L'examen des critères peut amener à qualifier un intermédiaire différemment selon la taille et la nature des ordres transmis.

La sélection d'un intermédiaire/contrepartie suppose revue et validation des contrats régissant les relations avec lui (ISDA et autres).

Les relations avec les intermédiaires sont suivies dans leur efficacité opérationnelle et sont révisées soit pour ces raisons soit parce que leur solvabilité évoluerait. Un « journal » est tenu à jour à cet effet.

#### ➤ Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, FIDEAS CAPITAL tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des

services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

➤ Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de FIDEAS CAPITAL

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles FIDEAS CAPITAL a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande.

## **Politique de vote**

Le FCP ne détient pas d'actions.

## **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

Fideas Capital prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de sa politique d'investissement, plus particulièrement dans sa gestion d'actions et avec une priorité affirmée donnée aux questions relatives au réchauffement climatique.

Plus d'informations concernant ces engagements sont disponibles sur le site internet de Fideas Capital : <http://www.fideas.fr/informations-reglementaires.php> et sur la page dédiée « Smart For Climat ».

## **Retenues fiscales à la source**

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces derniers subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion a recours à un prestataire externe en vue de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement de ces retenues sont estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales des pays concernés, le résultat de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en termes de délais.

## **Politique de rémunération de la Société de Gestion**

### **1. Politique de rémunération**

Le mode de gestion des fonds de la société est tel que la contribution directe et individuelle des gérants à la performance des fonds est considérée comme moyenne et/ou encadrée. Elle n'encourage pas une prise de risque excessive dans le but d'améliorer la protection des investisseurs et d'éviter les éventuels conflits d'intérêts.

Fideas Capital veille à ne pas verser de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui permettent de contourner les dispositions réglementaires.

La partie fixe de la rémunération rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes et de l'historique des relations internes à l'entreprise. La rémunération variable tient compte des pratiques externes et s'inscrit dans les règles prévues par la politique de rémunération.

La partie fixe et la partie variable de la rémunération sont traitées de manière distincte.

Le principe de proportionnalité est appliqué, pour la population des preneurs de risques définie, à la détermination et au processus de paiement de la rémunération variable.

Dans ce cadre, Fideas Capital, en raison de sa taille et de son engagement à ne pas verser de rémunération variable (bonus) excédant 100 000 euros bruts aux preneurs de risques, verse ses rémunérations variables sous forme de primes exceptionnelles ou bonus et a décidé de ne pas mettre en place un comité de rémunération.

### **2. L'assiette des éléments variables**

La pratique d'une politique des rémunérations assise sur des objectifs chiffrés n'est ni appropriée, ni nécessaire.

La partie variable de la rémunération est versée par Fideas Capital à ses collaborateurs au regard de critères discrétionnaires et tient notamment compte des éléments suivants :

- niveau d'atteinte des objectifs qualitatifs fixés
- contribution à la recherche
- contribution à la politique de gestion
- capacité à présenter et promouvoir les process et politiques de gestion
- respect des règles établies par le RCCI (procédures de conformité et limites de risques)
- comportement managérial

etc.

La partie variable tient compte aussi de la réglementation applicable aux sociétés de gestion de fonds d'investissement alternatif et des résultats effectivement réalisés par la société de gestion, la progression de ses

encours et la performance globale de la société sont des critères déterminants dans la définition de l'enveloppe globale des rémunérations variables.

### **3. Rapport sur les commissions variables versées au cours de l'exercice**

A la date de publication de ce rapport les rémunérations variables versées au titre de 2024 aux preneurs de risques ont pris la forme de primes et de distributions d'actions gratuites, fidélisant les salariés clefs, pour 88 263 €.

Les rémunérations brutes (hors charges employeurs) fixes versées par la société de gestion se sont élevées en 2024 à 336 787 € pour les catégories du personnel, y compris la direction générale, qualifié de preneur de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques. Il n'y a pas de personnel spécifiquement affectable au fonds, dans le cadre d'un fonctionnement collégial de la gestion.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

MODELE D'INFORMATIONS PERIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISES A L'ARTICLE 9, PARAGRAPHE 1 A

4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : CreditMax Euro SmartforClimate

Identifiant d'entité juridique LEI : 9695000SL4SNF8QFVL72

## Objectif d'investissement durable

### Réduction des émissions de carbone

(Art. 9 - 3 du Règlement (UE) 2019/2088)

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

#### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables\* ayant un objectif environnemental : 80 %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il **promet des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de \_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : %

\* N.B. : l'objectif de réduction des émissions de carbone, en conformité avec les contraintes du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/1818 DE LA COMMISSION du 17 juillet 2020, est en soi-même une catégorie spécifique d'investissement durable. Cette réduction d'émissions s'entend au niveau de la globalité du portefeuille. Ainsi le portefeuille du FCP dont l'exposition minimale aux obligations privée est de 80% est-il au moins à 80% « Durable ». Le solde des investissements constitue un emploi de trésorerie disponible et/ou une recherche, par emprunts d'états, d'exposition taux manquante.

avec un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Au 31/12/2024, le portefeuille a respecté les objectifs d'investissement durables définis dans les informations précontractuelles :

- l'intensité moyenne pondérée d'émissions des portefeuilles :
  - ✓ est inférieure d'au moins 30% à celle de son univers d'investissement \* ;
  - ✓ est abaissée de 7% ou plus sur l'année (après neutralisation de l'effet d'ensemble des changements des valeurs d'entreprise et point de référence décembre 2021).
- la notation moyenne pondérée Smart for Climate® du portefeuille, est meilleure que la note moyenne pondérée des émetteurs restant dans son univers d'investissement après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (20%) des émetteurs les plus mal notés ;

\* NB : L'Univers d'Investissement de Référence est constitué des obligations émises en euro d'émetteurs OCDE notés entre BBB+ et B+, d'une souche minimale de 200 M€. L'Univers d'Investissement de Référence Analyisé est constitué, au sein de l'Univers d'Investissement de Référence des instruments émis par les émetteurs analysés sur base de données extra-financières.

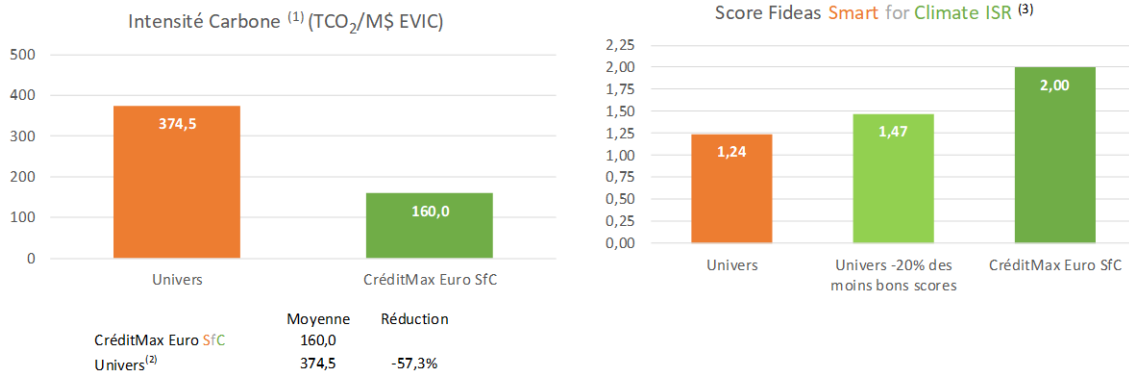
# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Nous détaillons ci-après, à chaque fin trimestrielle pour l'année 2024 :

- L'intensité d'émissions moyenne pondérée du portefeuille (en tonnes de CO2e rapportées à la Valeur d'entreprise incluant la trésorerie), incluant les scopes 1, 2 et 3 amont et aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux) ;
- La notation moyenne « Smart for Climate ® » du portefeuille

### Objectifs & Score Sfc ISR au 28/03/2024

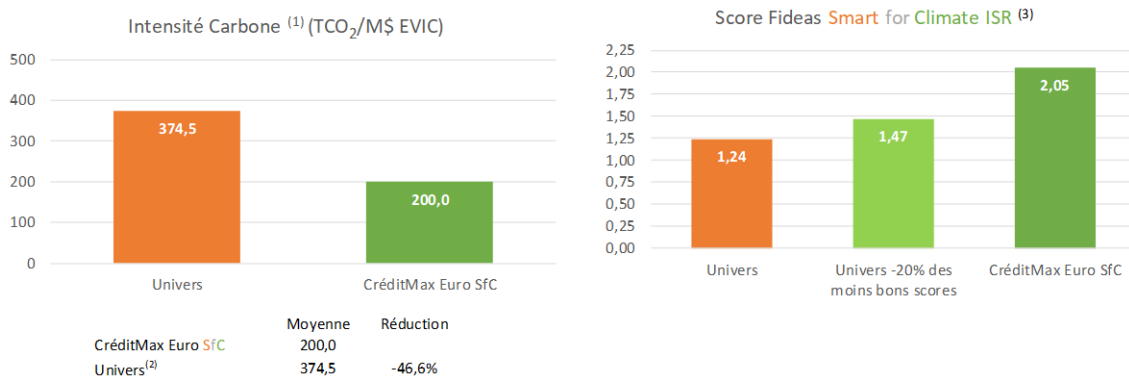


<sup>(1)</sup> Intensité Carbone : Scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux) en TCO<sub>2</sub> équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) – Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet

<sup>(2)</sup> Univers : Univers d'investissement de référence analysé – Données FactSet – Calcul Fideas

<sup>(3)</sup> Score Smart for Climate ISR : Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG – Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainabilitys

### Objectifs & Score Sfc ISR au 28/06/2024



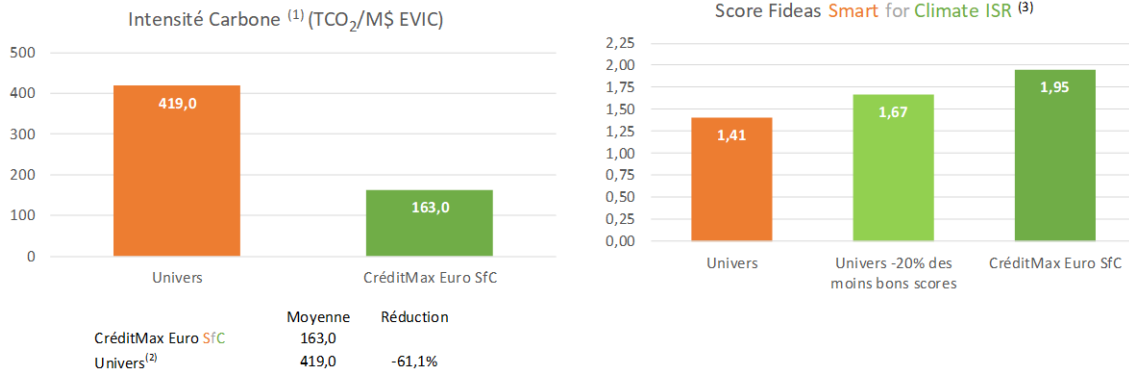
<sup>(1)</sup> Intensité Carbone : Scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux) en TCO<sub>2</sub> équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) – Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet

<sup>(2)</sup> Univers : Univers d'investissement de référence analysé – Données FactSet – Calcul Fideas

<sup>(3)</sup> Score Smart for Climate ISR : Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG – Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainabilitys

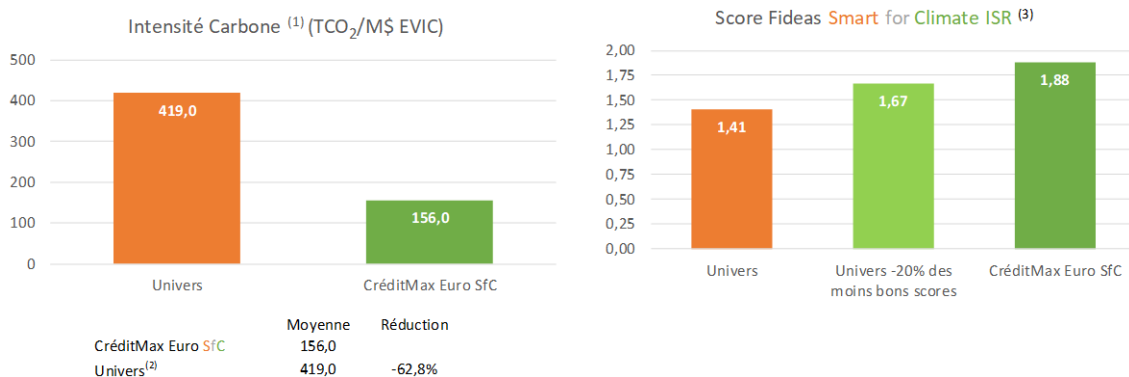
# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

## Objectifs & Score SfC ISR au 30/09/2024



<sup>(1)</sup> Intensité Carbone : Scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile, Énergie, Industriel et Matériaux) en TCO<sub>2</sub> équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) – Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet  
<sup>(2)</sup> Univers : Univers d'investissement de référence analysé – Données FactSet – Calcul Fideas  
<sup>(3)</sup> Score Smart for Climate ISR : Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG – Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainalytics

## Objectifs & Score SfC ISR au 31/12/2024

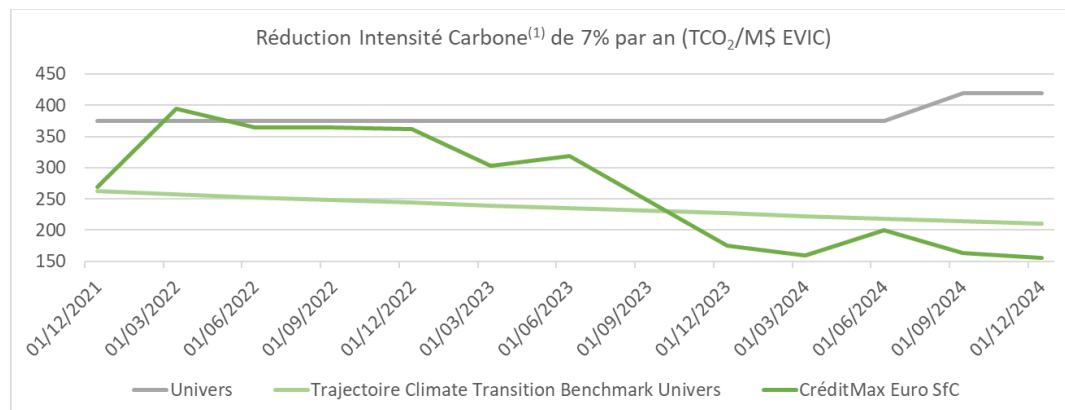


<sup>(1)</sup> Intensité Carbone : Scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile, Énergie, Industriel et Matériaux) en TCO<sub>2</sub> équivalent divisés par valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) – Données Trucost, Transition Pathway Initiative (TPI) & FactSet  
<sup>(2)</sup> Univers : Univers d'investissement de référence analysé – Données FactSet – Calcul Fideas  
<sup>(3)</sup> Score Smart for Climate ISR : Score fondé sur les émissions de GES, du pourcentage de femmes dans l'encadrement, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG – Données Bloomberg, CDP, SBTi, TPI, Trucost & Sustainalytics

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Le fonds réduit sa trace carbone de 7% par an après neutralisation, dans le calcul de l'évolution générale des valeurs d'entreprise (point de référence empreinte carbone de l'indice de référence en décembre 2021) conformément à la trajectoire du scénario 1,5 °C du Groupe

d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).



## ● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre les corruptions et les actes de corruptions.

La stratégie d'abaissement des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille, ainsi que la stratégie de notation ESG n'ont pas d'objectif d'exclusion sectorielle sauf dans les cas où les secteurs ont un préjudice trop important pour être compatible avec des objectifs de durabilité telle que définie par la société.

- Les exclusions préliminaires ont permis d'éviter un préjudice important, en désinvestissant :

- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 10% dans les activités économiques liées à **l'exploitation du charbon** : extraction, transport, production d'électricité et de chaleur
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 10% dans la production d'électricité à partir de pétrole
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 10% dans le pétrole et le gaz **non conventionnels** (sables bitumineux)
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans la production de pesticides, de soja/oléagineux ; les sociétés non exclues sont maintenues sous surveillance avec l'objectif d'un abaissement à 10%
- Toute société produisant ou distribuant du **tabac**
- Les sociétés avec un haut niveau de controverse (niveau 5 selon Sustainalytics)

- Par ailleurs la note fortement dégradée de certaines entreprises, due à une très mauvaise performance dans un ou plusieurs des piliers définis dans l'annexe précontractuelle, a

entraîné leur exclusion du portefeuille.

Ci-dessous un exemple d'entreprises de l'univers de référence :

Bayer AG
Duke Energy Corporation
ArcelorMittal SA
General Electric Company
Glencore plc
RWE AG
Lonza Group AG

*- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

La société s'appuie sur la liste d'exclusion de la Norges Bank pour identifier les entreprises dont les activités sont une violation des conventions d'Ottawa et Oslo, des droits humains, des droits éthiques fondamentaux, ainsi que de la corruption active ou passive. Au cours de l'exercice le portefeuille :

- N'a compris aucune entreprise faisant partie de la liste d'exclusion de la Norges Bank (hors nucléaire)
- Aucune entreprise investie n'a violé les principes du Pacte Mondial, toutefois 26.5% des entreprises manquent d'un processus de contrôle.



### ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

La méthodologie de notation pénalise, sans préjudice de la notation climat, la notation ESG globale des entreprises ayant sur l'ensemble des autres piliers des notes médiocres. Elle provoque soit une sous-pondération, soit une exclusion des entreprises concernées de la liste des entreprises éligibles. Cette méthode a permis d'améliorer la notation du portefeuille sur la

grande majorité des principaux facteurs de durabilité, détaillés en annexe au présent document.

Concernant notamment les incidences négatives sur le climat, il est à noter que la contrainte que se donne la stratégie d'investissement en conformité avec la réglementation du Benchmark Transition Climatique de la Commission européenne de ne pas réduire la pondération globale des sociétés à fort impact climatique amène le fonds à détenir ce type de valeurs pour autant qu'individuellement elles aient une politique climat significativement plus exigeante que leurs pairs. C'est à ce titre que le portefeuille peut détenir de manière individuellement sélective des sociétés actives dans le domaine des énergies fossiles. La politique extra-financière Smart for Climate s'attache plus à valoriser la transition des entreprises émettrices de carbone que la fourniture de biens et services facilitant celle-ci, ou l'exposition à des activités déjà décarbonées.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EURO-BOBL FUTURE MAR 25	Sovereign	12,24%	GERMANY
DBR 0 1/2 02/15/25 - BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND	Sovereign	8,66%	GERMANY
EURO-SCHATZ FUTURE MAR 25	Sovereign	5,97%	GERMANY
CCTS Float 01/15/25 - CCTS EU	Sovereign	5,97%	ITALY
ARNDTN 7 1/8 PERP - AROUNDTOWN FINANCE SARL	Real Estate Management	4,61%	GERMANY
EURO-BUND FUTURE MAR 25	Sovereign	4,51%	GERMANY
CCTS Float 10/15/31 - CCTS EU	Sovereign	3,81%	ITALY
ISPIM 6.184 02/20/34 - INTESA SANPAOLO SPA	Banks	3,40%	ITALY
CMZB 6 3/4 10/05/33 - COMMERZBANK AG	Banks	3,31%	GERMANY
EDPPL 5.943 04/23/2083 - ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Utilities	3,26%	PORTUGAL
CDS LOXAM EUR SUB500 5Y JUN28	Capital Goods	3,22%	FRANCE
ALTAFP 5 1/2 10/02/31 - ALTAREA	Real Estate	3,10%	FRANCE
ORSTED 5 1/4 12/08/3022 - ORSTED A/S	Utilities	3,10%	DENMARK
RENAUL 5 1/2 10/09/34 - RCI BANQUE SA	Automobiles & Components	3,08%	FRANCE
T 2 7/8 PERP - AT&T INC	Communication Services	3,02%	US

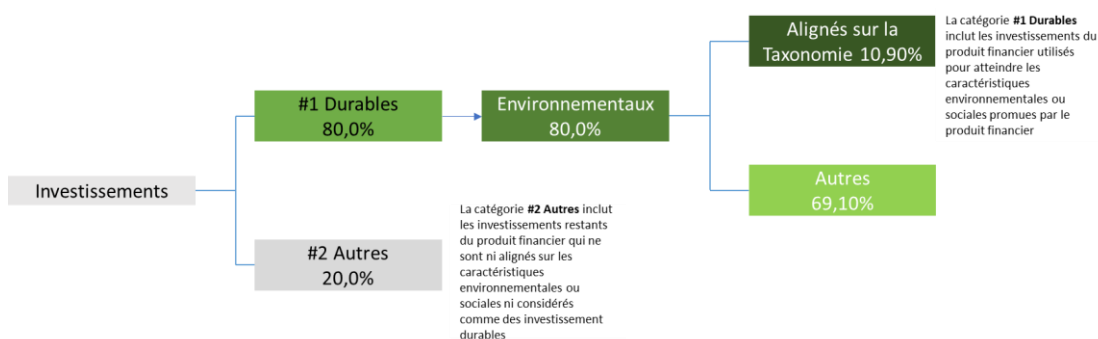


## Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31/12/2024, la part des investissements durables étaient de 80,0%, dont 10,9% en revenus d'activités alignées sur la Taxonomie et 19,09% en CapEx.



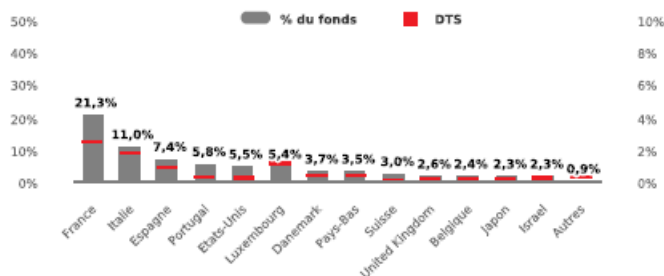
### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La composition du portefeuille hors trésorerie et instruments souverains exprime les convictions financières du gérant, tout en visant ses objectifs extra financiers de réduction d'émissions carbone, ainsi que ses autres objectifs de durabilité et d'évitement des préjudices importants décrits ci-dessus. Il n'existe pas d'indice dit de « transition climatique » relatif à l'Univers d'investissement du fonds.

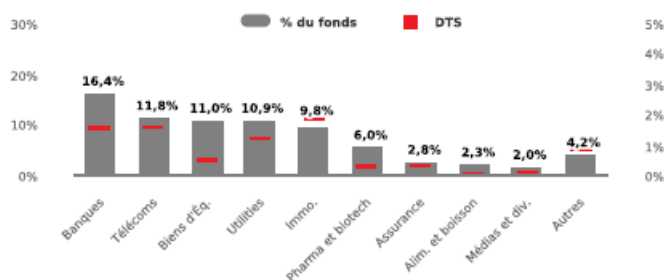
Nous donnons ci-dessous les expositions sectorielles du portefeuille au 31/12/2024, ainsi que les expositions par pays :

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

## Répartition par pays (en % et en DTS)



## Répartition par secteurs (en % et en DTS)



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

du **chiffre d'affaire** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

**des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

**des dépenses d'exploitation** (OpEx)

pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



***Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?***

Nous détaillons, pour les 4 trimestres de l'année 2024, l'exposition alignée sur la taxinomie et l'exposition aux autres actifs durables. On notera, que l'objectif de 5% d'exposition en CapEx d'activités alignées sur la taxinomie est atteint pour les quatre trimestres.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>10</sup>?**

Oui le FCP a investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, mais sans objectif chiffré.

Le portefeuille s'est investi à moins 80% dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux. Nous détaillons dans le tableau ci-dessous la part des investissements alignés sur la taxinomie (les Green Bonds des entreprises sont comptabilisé dans les CapEx) et la part des autres investissements durables avec un objectif environnemental (ces indicateurs n'ont pas été revus et certifiés par un réviseur ou une tierce partie) :

Incluant les souverains		Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
28/03/2024	Aligné sur la taxinomie européenne	9,06%	17,24%	9,97%
	Autres	83,09%	74,91%	82,18%
28/06/2024	Aligné sur la taxinomie européenne	5,15%	13,91%	5,43%
	Autres	80,72%	71,96%	80,44%
30/09/2024	Aligné sur la taxinomie européenne	11,60%	20,30%	11,40%
	Autres	68,40%	59,70%	68,60%
31/12/2024	Aligné sur la taxinomie européenne	10,90%	19,09%	10,70%
	Autres	69,10%	60,91%	69,30%

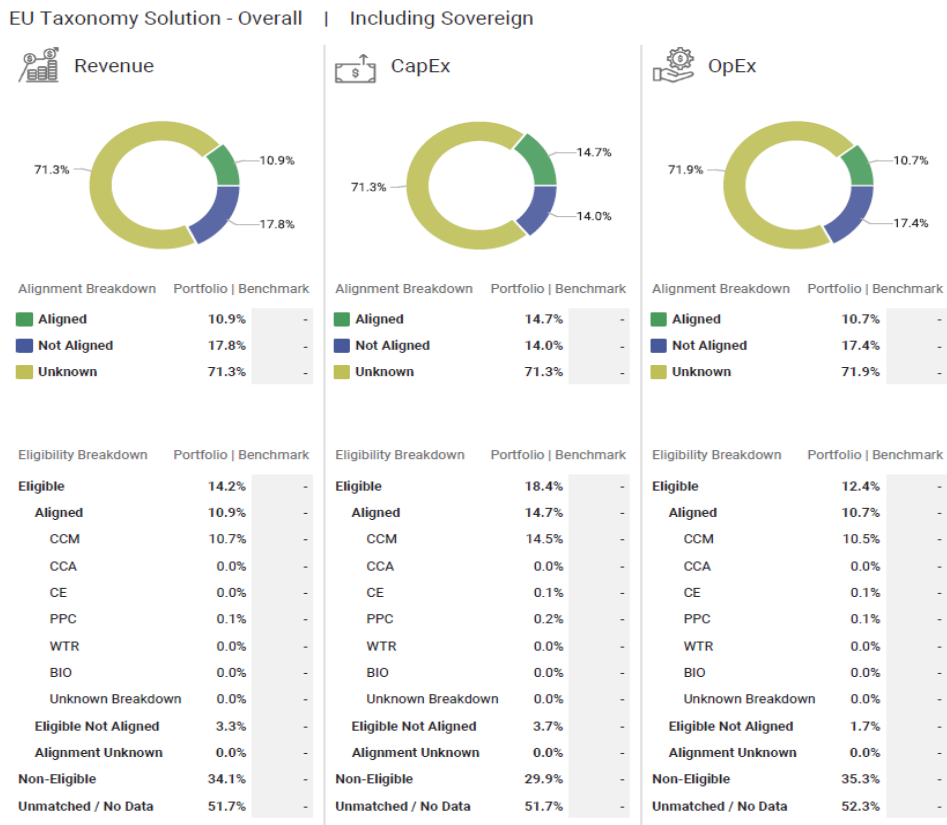
<sup>10</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

Excluant les souverains		Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
28/03/2024	Aligné sur la taxonomie européenne	10,47%	19,46%	11,52%
	Autres	89,53%	80,54%	88,48%
28/06/2024	Aligné sur la taxonomie européenne	5,39%	12,30%	5,68%
	Autres	93,41%	86,50%	93,12%
30/09/2024	Aligné sur la taxonomie européenne	13,90%	22,22%	13,70%
	Autres	85,60%	77,28%	85,80%
31/12/2024	Aligné sur la taxonomie européenne	13,50%	21,51%	13,30%
	Autres	86,40%	78,39%	86,60%

# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

Nous détaillons l'exposition du portefeuille à la taxonomie européenne (hors Green Bonds des entreprises pour les CapEx) au 31/12/2024 :



# CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

## EU Taxonomy Solution - Overall | Excluding Sovereign



### Revenue



Alignment Breakdown Portfolio | Benchmark

Category	Portfolio	Benchmark
Aligned	13.5%	-
Not Aligned	22.2%	-
Unknown	64.3%	-

Eligibility Breakdown Portfolio | Benchmark

Category	Portfolio	Benchmark
Eligible	17.7%	-
Aligned	13.5%	-
CCM	13.3%	-
CCA	0.0%	-
CE	0.1%	-
PPC	0.1%	-
WTR	0.0%	-
BIO	0.0%	-
Unknown Breakdown	0.0%	-
Eligible Not Aligned	4.1%	-
Alignment Unknown	0.0%	-
Non-Eligible	18.0%	-
Unmatched / No Data	64.3%	-



### CapEx



Alignment Breakdown Portfolio | Benchmark

Category	Portfolio	Benchmark
Aligned	18.3%	-
Not Aligned	17.4%	-
Unknown	64.3%	-

Eligibility Breakdown Portfolio | Benchmark

Category	Portfolio	Benchmark
Eligible	22.9%	-
Aligned	18.3%	-
CCM	18.0%	-
CCA	0.0%	-
CE	0.1%	-
PPC	0.2%	-
WTR	0.0%	-
BIO	0.0%	-
Unknown Breakdown	0.0%	-
Eligible Not Aligned	4.5%	-
Alignment Unknown	0.0%	-
Non-Eligible	12.8%	-
Unmatched / No Data	64.3%	-



### OpEx



Alignment Breakdown Portfolio | Benchmark

Category	Portfolio	Benchmark
Aligned	13.3%	-
Not Aligned	21.6%	-
Unknown	65.1%	-

Eligibility Breakdown Portfolio | Benchmark

Category	Portfolio	Benchmark
Eligible	15.4%	-
Aligned	13.3%	-
CCM	13.1%	-
CCA	0.0%	-
CE	0.1%	-
PPC	0.1%	-
WTR	0.0%	-
BIO	0.0%	-
Unknown Breakdown	0.0%	-
Eligible Not Aligned	2.1%	-
Alignment Unknown	0.0%	-
Non-Eligible	19.6%	-
Unmatched / No Data	65.1%	-

## ● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Il est à noter que la société de gestion ne s'était donné d'objectif minimum dans aucune des deux catégories, n'ayant qu'un objectif global. L'information figure toutefois au graphique de la rubrique précédente.

## ● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 29/12/2023, les pourcentages d'investissements alignés sur la taxonomie étaient de 8,36% en chiffre d'affaires, 17,91% en CapEx et 9,31% en OpEx.



## **Quelle était la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

Tous les investissements n'étant pas alignés sur la taxonomie de l'UE sont des investissements durables avec un objectif environnemental, les parts des investissements sont détaillées dans le tableau récapitulatif de l'allocation d'actifs.




## **Quelle était la part d'investissements sur le plan social ?**

Non applicable



## **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Le solde des investissements qui forment le #2 Non durables constitue un emploi de trésorerie disponible et/ou une recherche, par emprunts d'états, d'exposition taux manquante. La durabilité de ces investissements, essentiellement emplois en titres d'état ou trésorerie, n'est pas évaluée. Forfaitairement chiffrés à 20%, complément de 80%, leur poids peut être différent, notamment compte tenu de la trésorerie laissée disponible par les expositions dérivées participant au portefeuille à émissions carbone

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

réduites.

Il s'agit essentiellement d'émissions souveraines. Elles sont émises par des pays membres de l'Union européenne et tous signataires de l'Accord de Paris et ayant voté unanimement le plan de transition énergétique de l'Union Européenne. Ils ne portent donc aucun préjudice social ou à l'atteinte, par le Fonds, de son objectif de réduction d'émissions.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

A l'exception des activités alignées sur la taxonomie, les atteintes des objectifs d'investissement durable sont inhérentes à la gestion Smart for Climate de l'OPCVM qui est réalisée en fonction des différents objectifs énumérés dans l'annexe précontractuelle.

La recherche de l'abaissement des émissions de trace carbone avec des expositions aux activités à fort impact climatique vise à s'exposer aux sociétés ayant avancé leur transition mais pas nécessairement à celles l'ayant achevée ou à celles dont les biens et services y contribuent fortement (alignées sur la taxinomie). C'est pourquoi l'atteinte d'un objectif de 5% d'activités alignées sur la taxinomie est apparue comme une conséquence probable de la politique Smart for Climate.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Il n'existe pas d'indice disponible qui représente la mise en œuvre de la réduction des émissions de carbone d'une stratégie et d'un univers d'investissement telle que ce qui est mis en œuvre par le FCP qui vise la réduction des émissions.

### ● *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

*d'investissement durable ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non applicable

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2024



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024  
Fonds Commun de Placement  
CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE  
9 rue du château d'eau - 75010 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## Fonds Commun de Placement CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE

9 rue du château d'eau - 75010 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CREDITMAX EURO SMART FOR CLIMATE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.



Date :  
2025.07.03  
14:44:50  
+02:00

Amaury Couplez  
Associé

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>66 911 951,06</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	66 911 951,06
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>0,00</b>
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>1 050 938,79</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>67 962 889,85</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>231 946,02</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>465 991,10</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>697 937,12</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>68 660 826,97</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	60 777 706,72
Report à nouveau sur revenu net	19,31
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	6 881 762,99
<b>Capitaux propres I</b>	<b>67 659 489,02</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>67 659 489,02</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>504 223,39</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>504 223,39</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	497 114,56
Concours bancaires	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>497 114,56</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>68 660 826,97</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	2 325 411,57
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	43 207,51
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>2 368 619,08</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-15 704,11
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-15 704,11</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>2 352 914,97</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-499 165,69
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-499 165,69</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>1 853 749,28</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-72 984,96</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>1 780 764,32</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	722 394,50
Frais de transactions externes et frais de cession	-31 006,18
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>691 388,32</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>36 182,78</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>727 571,10</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	4 467 468,04
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>4 467 468,04</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-94 040,47</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>4 373 427,57</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>6 881 762,99</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

##### POLITIQUE FINANCIERE

L'OPCVM vise à obtenir la valorisation du capital des porteurs, sur la période de placement recommandée de 3 ans. Du fait de la stratégie flexible en exposition aux taux et au risque de crédit suivie, la performance ne saurait être liée à un indicateur de référence. L'OPCVM s'expose essentiellement à son Univers d'Investissement de Référence des titres de créances émis par des entreprises privées essentiellement notés dans les catégories BBB et BB, ces derniers dits spéculatifs « Haut Rendement » (« High Yield »). Il vise une notation moyenne en catégorie « Investissement » (« Investment grade »), à un niveau toutefois proche de la limite de la catégorie spéculative, soit un risque de crédit, qui apporte un supplément de rendement par rapport au taux sans risque, en contrepartie d'une prise de risque plus élevée. Il peut également être exposé aux émetteurs publics<sup>1</sup>,

Le fonds n'étant pas garanti, le capital initialement investi par le souscripteur pourrait ne pas être intégralement restitué

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>33 408 101,10</b>	<b>71 931 084,24</b>	<b>65 334 750,54</b>	<b>66 602 465,06</b>	<b>67 659 489,02</b>
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C en EUR</b>					
Actif net	17 691 312,92	19 977 936,73	18 063 946,49	11 021 771,80	4 340 821,88
Nombre de titres	13 941,7230	15 490,5845	15 668,3147	8 895,5501	3 170,8323
Valeur liquidative unitaire	1 268,94	1 289,68	1 152,89	1 239,02	1 368,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-45,18	33,19	12,68	-78,58	14,77
Capitalisation unitaire sur revenu	18,22	8,68	11,92	16,45	26,49
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D en EUR</b>					
Actif net	3 558 133,58	14 192 938,03	12 299 253,53	12 630 196,93	10 188 872,34
Nombre de titres	3 473,0000	13 819,9590	13 719,9590	13 542,9590	10 042,9590
Valeur liquidative unitaire	1 024,51	1 026,98	896,44	932,60	1 014,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	15,37	21,76	0,00	5,00
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	11,52	0,00	0,00	5,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-23,66	0,00	0,00	-59,95	0,00
Distribution unitaire sur revenu	21,83	14,63	13,24	21,87	27,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	0,00	2,78	0,00	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I en EUR</b>					
Actif net	12 158 654,60	22 605 259,99	21 294 999,66	31 060 328,38	40 871 074,17
Nombre de titres	105,7082	192,1036	200,9317	270,6700	319,9299
Valeur liquidative unitaire	115 020,92	117 672,23	105 981,28	114 753,49	127 750,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-4 066,73	3 013,95	1 166,73	-7 237,63	1 379,40
Capitalisation unitaire sur revenu	2 425,32	1 560,22	1 888,91	2 330,36	3 372,57

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMA TE X en EUR</b>					
Actif net	0,00	15 154 949,49	13 676 550,86	11 890 167,95	12 258 720,63
Nombre de titres	0,00	15,1000	15,1000	12,1000	11,1834
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 003 639,03	905 731,84	982 658,50	1 096 153,28
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	8 898,63	9 972,27	-61 884,08	11 836,89
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	1 650,32	17 941,48	21 788,21	30 988,49

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## **Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau. Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010956680 - Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0012033355 - Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0010962167 - Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR00140060W9 - Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X : Taux de frais maximum de 0,55% TTC

### **Commission de surperformance :**

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance ou sous-performance de chaque part du Fonds est définie comme la différence positive ou négative entre l'actif net de cette part avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à celle l'indice composite 50% iTraxx crossover et 50% ESTER et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. La surperformance donnant droit à commission sera celle calculée depuis la plus proche de (i) la dernière date de prélèvement d'une commission de surperformance et (ii) la date de début du plus ancien exercice au cours duquel a été constaté une sous-performance, cette dernière date ne pouvant être située plus de 5 ans avant la date de calcul.

Ainsi, à l'issue d'une année qui, dans le cas ci-dessus (ii), verrait l'extension à 5 ans d'une période de sous-performance, la sous-performance de la 1ère année de cette période, ainsi que les surperformances suivantes qui l'ont seulement partiellement compensée, jusqu'à une deuxième année, éventuelle, de sous-performance, sont « oubliées ». Le début de cette deuxième année de sous-performance devenant alors le point de départ de la nouvelle période de calcul. Si, depuis la 1ère année de sous-performance, les 4 années suivantes ont toutes été des années de surperformance, le début de l'exercice en cours devient le point de départ de la période de calcul.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C	Capitalisation	Capitalisation
Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	Capitalisation	Capitalisation
Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D	Distribution	Distribution
Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>66 602 465,06</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	19 565 315,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-25 224 712,87
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 853 749,28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	691 388,32
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	4 467 468,04
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-296 184,51
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>67 659 489,02</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 680,7082	3 535 296,04
Parts rachetées durant l'exercice	-8 405,4260	-10 576 449,43
Solde net des souscriptions/rachats	-5 724,7178	-7 041 153,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 170,8323	
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 500,0000	-3 340 365,00
Solde net des souscriptions/rachats	-3 500,0000	-3 340 365,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 042,9590	
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	99,1874	11 708 383,06
Parts rachetées durant l'exercice	-49,9275	-6 001 571,92
Solde net des souscriptions/rachats	49,2599	5 706 811,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	319,9299	

**B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice**

	En parts	En montant
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4,0000	4 321 636,60
Parts rachetées durant l'exercice	-4,9166	-5 306 326,52
Solde net des souscriptions/rachats	-0,9166	-984 689,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11,1834	

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C FR0010962167	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 340 821,88	3 170,8323	1 368,98
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D FR0010956680	Distribution	Distribution	EUR	10 188 872,34	10 042,9590	1 014,52
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I FR0012033355	Capitalisation	Capitalisation	EUR	40 871 074,17	319,9299	127 750,09
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X FR00140060W9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 258 720,63	11,1834	1 096 153,28

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	66 911,95	59 337,90	7 574,05	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	465,99	0,00	0,00	0,00	465,99
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	1 737,80	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>61 075,70</b>	<b>7 574,05</b>	<b>0,00</b>	<b>465,99</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	]3 - 6 mois]	]6 - 12 mois]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	9 819,25	1 530,89	597,97	2 193,27	4 379,74	23 472,92	24 917,91
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	465,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	4 279,40	9 428,80	-11 970,40	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>10 285,24</b>	<b>1 530,89</b>	<b>597,97</b>	<b>6 472,67</b>	<b>13 808,54</b>	<b>11 502,52</b>	<b>24 917,91</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

## C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(\*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	34 702,31	32 209,64	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-3 100,00	1 000,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>31 602,31</b>	<b>33 209,64</b>	<b>0,00</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instrument financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	398,52	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	395,88	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instrument financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	177,22
JP MORGAN CHASE ALLEMAGNE	0,00	12,79
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	57,67
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP FINANCE PARIS	0,00	390,00

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	35 790,22
	Dépôts de garantie en espèces	181 780,80
	Coupons et dividendes en espèces	14 375,00
<b>Total des créances</b>		<b>231 946,02</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	63,87
	Frais de gestion fixe	83 108,77
	Collatéraux	390 000,00
	Autres dettes	23 941,92
<b>Total des dettes</b>		<b>497 114,56</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-265 168,54</b>

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	58 552,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	85 303,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	286 887,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	68 422,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 780 764,32</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>1 780 764,32</b>
Report à nouveau	19,31
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 780 783,63</b>

### Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>84 002,47</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>84 002,47</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>84 002,47</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	84 002,47
<b>Total</b>	<b>84 002,47</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>271 217,18</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>271 217,18</b>
Report à nouveau	19,31
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>271 236,49</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	271 159,89
Report à nouveau du revenu de l'exercice	76,60
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>271 236,49</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	10 042,9590
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	27,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 078 987,93</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 078 987,93</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 078 987,93</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 078 987,93
<b>Total</b>	<b>1 078 987,93</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>346 556,74</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>346 556,74</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>346 556,74</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	346 556,74
<b>Total</b>	<b>346 556,74</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>727 571,10</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>727 571,10</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>727 571,10</b>

### Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>46 858,48</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>46 858,48</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>46 858,48</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	46 858,48
<b>Total</b>	<b>46 858,48</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

### Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>107 021,62</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>107 021,62</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>107 021,62</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	50 214,80
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	56 806,82
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>107 021,62</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	10 042,9590
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	5,00

**Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>441 314,30</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>441 314,30</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>441 314,30</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	441 314,30
<b>Total</b>	<b>441 314,30</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>132 376,70</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>132 376,70</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>132 376,70</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	132 376,70
<b>Total</b>	<b>132 376,70</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>66 911 951,06</b>	<b>98,90</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>66 911 951,06</b>	<b>98,90</b>
<b>Assurance</b>			<b>1 876 445,00</b>	<b>2,77</b>
FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	1 000 000	1 021 689,04	1,51
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 2.125% 21-06-52	EUR	1 000 000	854 755,96	1,26
<b>Banques commerciales</b>			<b>16 496 184,15</b>	<b>24,39</b>
BANCO BPM 5.0% 18-06-34 EMTN	EUR	1 000 000	1 063 420,27	1,57
BANCO DE BADELL 5.125% 27-06-34	EUR	1 500 000	1 602 957,12	2,37
BBVA 4.875% 08-02-36 EMTN	EUR	1 500 000	1 633 559,88	2,41
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	700 000	721 974,72	1,07
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	1 500 000	1 624 317,64	2,40
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	500 000	547 544,70	0,81
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	1 000 000	1 098 413,22	1,62
CAIXABANK 4.375% 08-08-36 EMTN	EUR	600 000	622 001,84	0,92
CMZB FRANCFORT 6.75% 05-10-33	EUR	2 000 000	2 221 277,67	3,28
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	2 000 000	2 280 539,67	3,39
RCI BANQUE 5.5% 09-10-34 EMTN	EUR	2 000 000	2 069 987,81	3,06
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 010 189,61	1,49
<b>Electricité</b>			<b>7 905 143,27</b>	<b>11,68</b>
DRAX FIN 2.625% 01-11-25	EUR	600 000	597 969,50	0,88
EDF 3.375% PERP	EUR	2 000 000	1 886 472,47	2,79
ENEL 6.625% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 149 432,67	1,70
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	2 000 000	2 189 229,18	3,23
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	2 000 000	2 082 039,45	3,08
<b>FPI résidentielles</b>			<b>2 082 527,40</b>	<b>3,08</b>
ALTAREA COGEDIM 5.5% 02-10-31	EUR	2 000 000	2 082 527,40	3,08
<b>Gestion et promotion immobilière</b>			<b>535 507,67</b>	<b>0,79</b>
ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	EUR	500 000	535 507,67	0,79
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>446 097,42</b>	<b>0,66</b>
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.125% 26-09-29	EUR	250 000	173 746,63	0,26
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.375% 04-08-26	EUR	300 000	272 350,79	0,40
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>1 296 611,61</b>	<b>1,92</b>
PROSUS NV 1.985% 13-07-33 EMTN	EUR	1 500 000	1 296 611,61	1,92
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>404 328,66</b>	<b>0,60</b>
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	400 000	404 328,66	0,60
<b>Logiciels</b>			<b>479 667,74</b>	<b>0,71</b>
EVONIK INDUSTRIES 1.375% 02-09-81	EUR	500 000	479 667,74	0,71
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>1 334 337,02</b>	<b>1,97</b>
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	1 000 000	1 086 658,63	1,60
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 2.3% 23-11-30	EUR	250 000	247 678,39	0,37
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>			<b>1 470 281,25</b>	<b>2,17</b>
IQVIA 2.875% 15-06-28	EUR	1 500 000	1 470 281,25	2,17

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>649 573,28</b>	<b>0,96</b>
TOTALENERGIES SE FR 3.25% PERP	EUR	700 000	649 573,28	0,96
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>506 399,08</b>	<b>0,75</b>
INDUSTRIAL POWER 2.625% 31-03-27	EUR	500 000	506 399,08	0,75
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>1 547 891,25</b>	<b>2,29</b>
TEVA PHARMACEUTICAL INDUSTRIES 4.375% 09-05-30	EUR	1 500 000	1 547 891,25	2,29
<b>Services aux collectivités</b>			<b>14 690 751,78</b>	<b>21,71</b>
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	EUR	5 800 000	5 812 629,90	8,59
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+1.15% 15-10-31	EUR	2 500 000	2 557 248,61	3,78
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+1.85% 15-01-25	EUR	3 900 000	4 006 614,30	5,92
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	EUR	1 500 000	789 465,00	1,17
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	1 600 000	1 524 793,97	2,25
<b>Services aux entreprises</b>			<b>642 792,69</b>	<b>0,95</b>
ELO 5.875% 17-04-28 EMTN	EUR	700 000	642 792,69	0,95
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>6 419 116,22</b>	<b>9,49</b>
AT T 2.875% PERP	EUR	2 000 000	2 030 830,96	3,01
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	500 000	497 242,63	0,73
BRITISH TEL 5.125% 03-10-54	EUR	700 000	736 314,47	1,09
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 5.25% 17-03-55	EUR	1 400 000	1 476 979,00	2,18
TELEFONICA EUROPE BV 5.7522% PERP	EUR	1 500 000	1 677 749,16	2,48
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>1 557 410,00</b>	<b>2,30</b>
SOFTBANK GROUP 5.0% 15-04-28	EUR	1 500 000	1 557 410,00	2,30
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>5 792 062,79</b>	<b>8,56</b>
AROUNDTOWN FINANCE SARL 7.125% PERP	EUR	3 000 000	3 096 328,75	4,57
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	500 000	511 230,96	0,76
DIAGEO FINANCE 3.5% 26-06-25	EUR	1 500 000	1 530 892,60	2,26
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 4.25% 31-01-43	EUR	200 000	215 113,73	0,32
VESTAS WIND SYSTEMS FINANCE BV 2.0% 15-06-34	EUR	500 000	438 496,75	0,65
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>778 822,78</b>	<b>1,15</b>
UNIBAIL RODAMCO SE 7.25% PERP	EUR	700 000	778 822,78	1,15
<b>Total</b>			<b>66 911 951,06</b>	<b>98,90</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
EURO BOBL 0325	80	0,00	-44 800,00	9 428 800,00
EURO BTP 0325	-20	61 400,00	0,00	-2 399 600,00
EURO BUND 0325	30	0,00	-65 060,00	4 003 200,00
EURO-OAT 0325	-110	195 140,00	0,00	-13 574 000,00
EURO SCHATZ 0325	40	0,00	-6 400,00	4 279 400,00
<b>Sous-total 1.</b>		<b>256 540,00</b>	<b>-116 260,00</b>	<b>1 737 800,00</b>
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>256 540,00</b>	<b>-116 260,00</b>	<b>1 737 800,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
ALSTOM 0.25 10-26_20	2 000 000	25 356,87	0,00	2 000 000,00
BARCLAYS FIX 010422_	-1 500 000	0,00	-11 072,00	-1 500 000,00
BAYER 0.375 07-24_20	-1 000 000	0,00	-5 461,73	-1 000 000,00
CDS BNP. S11_200627	-1 000 000	0,00	-17 072,23	-1 000 000,00
CDS BNP. S11_201227	-1 000 000	0,00	-13 618,83	-1 000 000,00
CNH INDU 2.88 05-23_	1 000 000	69 191,87	0,00	1 000 000,00
ELO 2.875 01-26_2012	-1 000 000	189 911,17	0,00	-1 000 000,00
ITV 1.375 09-26_2006	1 200 000	176 848,16	0,00	1 200 000,00
LEON SP 1.5 06-24_20	1 200 000	139 415,72	0,00	1 200 000,00
LOXAM 6.0 04-25_2006	2 000 000	167 293,73	0,00	2 000 000,00
MERC GR 1.0 11-27_20	-2 000 000	0,00	-39 339,47	-2 000 000,00
NOVA AG 0.25 05-25_2	2 000 000	26 381,27	0,00	2 000 000,00
SCOT AND 5.88 09-22_	-1 500 000	0,00	-28 542,20	-1 500 000,00
SG 1.375 01-28_20122	-1 500 000	0,00	-32 979,20	-1 500 000,00
UNIC SPA 4.1 06-17_2	-2 000 000	0,00	-19 857,67	-2 000 000,00
UNIC SPA 4.1 06-17_2	2 000 000	0,00	-66 946,93	2 000 000,00
VEOL 0.672% 30-03-22	-1 000 000	0,00	-12 793,13	-1 000 000,00
<b>Sous-total 4.</b>		<b>794 398,79</b>	<b>-247 683,39</b>	<b>-2 100 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>794 398,79</b>	<b>-247 683,39</b>	<b>-2 100 000,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	66 911 951,06
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	140 280,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	546 715,40
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	697 937,12
Autres passifs (-)	-637 394,56
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>67 659 489,02</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C	EUR	3 170,8323	1 368,98
Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D	EUR	10 042,9590	1 014,52
Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	EUR	319,9299	127 750,09
Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X	EUR	11,1834	1 096 153,28

# CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>66 469 631,79</b>	<b>62 457 722,69</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>64 790 057,04</b>	<b>61 213 616,90</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	64 790 057,04	61 213 616,90
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1 679 574,75</b>	<b>1 244 105,79</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	811 170,00	306 590,00
Autres opérations	868 404,75	937 515,79
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>346 335,37</b>	<b>1 050 369,10</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	346 335,37	1 050 369,10
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 411 305,65</b>	<b>3 327 814,20</b>
Liquidités	1 411 305,65	3 327 814,20
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>68 227 272,81</b>	<b>66 835 905,99</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	69 484 327,10	63 395 112,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	57,78	158 174,58
Report à nouveau (a)	37 684,83	65,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 218 895,57	724 266,51
Résultat de l'exercice (a,b)	1 299 290,92	1 057 131,28
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>66 602 465,06</b>	<b>65 334 750,54</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 034 631,08</b>	<b>1 158 470,51</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 034 631,08	1 158 470,51
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	809 890,00	318 170,00
Autres opérations	224 741,08	840 300,51
<b>DETTES</b>	<b>590 176,67</b>	<b>342 684,94</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	590 176,67	342 684,94
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>68 227 272,81</b>	<b>66 835 905,99</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FOAT EUR 0323	0,00	6 365 000,00
XEUR FGBX BUX 0323	0,00	7 167 720,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	2 271 000,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 01/2023 CALL 3800	0,00	355 082,83
DJ EURO STOXX 50 01/2024 PUT 4000	57 877,12	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR SNR FINAN	1 500 000,00	1 500 000,00
BARCLAYS FIX 010422_	1 500 000,00	1 500 000,00
VEOL 0.672% 30-03-22	1 000 000,00	1 000 000,00
CDS BNP. S11_200623	0,00	2 000 000,00
BP CAP 1.876 04-24_2	0,00	1 000 000,00
CDS BNP. S11_200627	1 000 000,00	1 000 000,00
SCOT AND 5.88 09-22_	1 500 000,00	1 500 000,00
CDS BNP. S11_201227	1 000 000,00	1 000 000,00
SG 1.375 01-28_20122	1 500 000,00	0,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	0,00	5 715 990,00
EURO BUND 0324	1 372 200,00	0,00
EURO-OAT 0324	14 729 120,00	0,00
EURO BTP 0324	1 787 250,00	0,00
EURO BOBL 0324	2 385 600,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	7 458 150,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
CASI GU 4.407 08-19_	0,00	1 200 000,00
TELE EM 1.528 01-25_	0,00	1 200 000,00
ITRAXX EUR SUB FINAN	1 500 000,00	1 500 000,00
CNH INDU 2.88 05-23_	1 000 000,00	1 000 000,00
BMW FIN 0.125 01-21_	0,00	700 000,00
UNIBAIL 2.375% 02/21	0,00	800 000,00
SJ Fictif pour CDS_2	0,00	1 200 000,00
CDS BNP. S11_200628	0,00	3 000 000,00
LOXA SA 4.5 04-27_20	0,00	1 000 000,00
EADS FIN 2.375% 04/2	0,00	1 000 000,00
STELLANTIS NV 5.25%	0,00	1 000 000,00
ITRAXX EUROPE	0,00	2 000 000,00
SJ Fictif pour CDS_2	0,00	1 000 000,00

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ALSTOM 0.25 10-26_20	0,00	2 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S36	0,00	3 000 000,00
ING GRO 3.0 04-28_20	0,00	1 000 000,00
ITRAXX SUB S37 V1 5Y	0,00	7 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S36	0,00	500 000,00
FAUR 3.125 06-26_200	1 200 000,00	1 200 000,00
EDF 5.625% 21-02-33	0,00	1 000 000,00
ENER DE 1.625 04-27	0,00	1 000 000,00
ITRAXX SUB S37 V1 5Y	0,00	1 200 000,00
COMP DE 0.875 09-23_	0,00	1 000 000,00
NEXI 1.625 04-26_200	0,00	1 300 000,00
ENEL 5,25%24_200629	0,00	1 500 000,00
LEON SP 1.5 06-24_20	0,00	1 200 000,00
LEON SP 1.5 06-24_20	1 200 000,00	0,00
NOVA AG 0.25 05-25_2	2 000 000,00	0,00
LOXAM 6.0 04-25_2006	2 000 000,00	0,00
ALSTOM 0.25 10-26_20	2 000 000,00	0,00
ITV 1.375 09-26_2006	1 200 000,00	0,00
ITRAXX EUROPE S40 V1	2 000 000,00	0,00
ITRAXX SUB S40 V1 5Y	3 000 000,00	0,00
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	42 990,19	5 070,41
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 837 523,99	1 680 393,63
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 910,71	1 973,98
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 884 424,89</b>	<b>1 687 438,02</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	11 158,21	1 132,14
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	19 534,31
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>11 158,21</b>	<b>20 666,45</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 873 266,68</b>	<b>1 666 771,57</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	590 949,84	602 484,11
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 282 316,84</b>	<b>1 064 287,46</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	16 974,08	-7 156,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 299 290,92</b>	<b>1 057 131,28</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010956680 - Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0012033355 - Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

FR0010962167 - Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

**Commission de surperformance :**

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance ou sous-performance de chaque part du Fonds est définie comme la différence positive ou négative entre l'actif net de cette part avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à celle l'indice composite 50% iTraxx crossover et 50% ESTER et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. La surperformance donnant droit à commission sera celle calculée depuis la plus proche de (i) la dernière date de prélèvement d'une commission de surperformance et (ii) la date de début du plus ancien exercice au cours duquel a été constaté une sous-performance, cette dernière date ne pouvant être située plus de 5 ans avant la date de calcul.

Ainsi, à l'issue d'une année qui, dans le cas ci-dessus (ii), verrait l'extension à 5 ans d'une période de sous-performance, la sous-performance de la 1<sup>ère</sup> année de cette période, ainsi que les surperformances suivantes qui l'ont seulement partiellement compensée, jusqu'à une deuxième année, éventuelle, de sous-performance, sont « oubliées ». Le début de cette deuxième année de sous-performance devenant alors le point de départ de la nouvelle période de calcul. Si, depuis la 1<sup>ère</sup> année de sous-performance, les 4 années suivantes ont toutes été des années de surperformance, le début de l'exercice en cours devient le point de départ de la période de calcul.

**Affectation des sommes distribuables****Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C	Capitalisation	Capitalisation
Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D	Distribution	Distribution
Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>65 334 750,54</b>	<b>71 931 084,24</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 853 173,84	3 616 989,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 148 075,02	-2 388 628,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	320 040,35	267 474,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 896 776,14	-4 480 311,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 112 590,61	9 411 993,38
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 901 524,55	-4 441 233,62
Frais de transactions	-34 736,21	-44 766,26
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 119 364,98	-8 250 151,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-337 202,27	-8 456 567,25
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	8 456 567,25	206 415,40
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	41 538,39	-937 388,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-41 326,33	-82 864,72
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	82 864,72	-854 523,77
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-298 546,31	-212 412,77
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-181 652,26	-202 186,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 282 316,84	1 064 287,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>66 602 465,06</b>	<b>65 334 750,54</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 316 414,76	7,98
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 473 642,28	89,30
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>64 790 057,04</b>	<b>97,28</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	57 877,12	0,09
Crédit	9 000 000,00	13,51
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>9 057 877,12</b>	<b>13,60</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Crédit	17 100 000,00	25,67
Taux	27 732 320,00	41,64
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>44 832 320,00</b>	<b>67,31</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	59 473 642,28	89,30	0,00	0,00	5 316 414,76	7,98	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 411 305,65	2,12
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	27 732 320,00	41,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 986 515,78	7,49	4 008 456,72	6,02	8 120 890,74	12,19	10 848 231,45	16,29	36 825 962,35	55,29
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 411 305,65	2,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 458 150,00	11,20	2 385 600,00	3,58	17 888 570,00	26,86

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	10 050,87
	Dépôts de garantie en espèces	306 284,50
	Collatéraux	30 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>346 335,37</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	169 233,12
	Collatéraux	400 000,00
	Autres dettes	20 943,55
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>590 176,67</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-243 841,30</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	317,6025	379 602,69
Parts rachetées durant l'exercice	-7 090,3671	-8 618 089,75
Solde net des souscriptions/rachats	-6 772,7646	-8 238 487,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 895,5501	
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-177,0000	-155 660,25
Solde net des souscriptions/rachats	-177,0000	-155 660,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 542,9590	
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	93,4213	10 473 571,15
Parts rachetées durant l'exercice	-23,6830	-2 561 303,41
Solde net des souscriptions/rachats	69,7383	7 912 267,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	270,6700	
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3,0000	-2 813 021,61
Solde net des souscriptions/rachats	-3,0000	-2 813 021,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12,1000	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	266 808,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	90 958,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	160 212,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	72 970,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	37 684,83	65,33
Résultat	1 299 290,92	1 057 131,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 336 975,75</b>	<b>1 057 196,61</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	146 368,68	186 907,49
<b>Total</b>	<b>146 368,68</b>	<b>186 907,49</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	296 184,51	181 652,26
Report à nouveau de l'exercice	26,03	38 177,37
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>296 210,54</b>	<b>219 829,63</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	13 542,9590	13 719,9590
Distribution unitaire	21,87	13,24
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	630 759,16	379 543,05
<b>Total</b>	<b>630 759,16</b>	<b>379 543,05</b>

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	263 637,37	270 916,44
<b>Total</b>	<b>263 637,37</b>	<b>270 916,44</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	57,78	158 174,58
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 218 895,57	724 266,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-4 218 837,79</b>	<b>882 441,09</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-699 095,05	198 821,48
<b>Total</b>	<b>-699 095,05</b>	<b>198 821,48</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	298 546,31
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	58,51
Capitalisation	-811 934,79	0,00
<b>Total</b>	<b>-811 934,79</b>	<b>298 604,82</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	13 542,9590	13 719,9590
<b>Distribution unitaire</b>	<b>0,00</b>	<b>21,76</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 959 010,57	234 433,43
<b>Total</b>	<b>-1 959 010,57</b>	<b>234 433,43</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-748 797,38	150 581,36
<b>Total</b>	<b>-748 797,38</b>	<b>150 581,36</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>31 107 027,25</b>	<b>33 408 101,10</b>	<b>71 931 084,24</b>	<b>65 334 750,54</b>	<b>66 602 465,06</b>
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C en EUR</b>					
Actif net	17 884 514,60	17 691 312,92	19 977 936,73	18 063 946,49	11 021 771,80
Nombre de titres	13 966,7230	13 941,7230	15 490,5845	15 668,3147	8 895,5501
Valeur liquidative unitaire	1 280,50	1 268,94	1 289,68	1 152,89	1 239,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	26,06	-45,18	33,19	12,68	-78,58
Capitalisation unitaire sur résultat	12,60	18,22	8,68	11,92	16,45
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D en EUR</b>					
Actif net	3 575 810,81	3 558 133,58	14 192 938,03	12 299 253,53	12 630 196,93
Nombre de titres	3 373,0000	3 473,0000	13 819,9590	13 719,9590	13 542,9590
Valeur liquidative unitaire	1 060,12	1 024,51	1 026,98	896,44	932,60
Distribution unitaire sur +/- values nettes	11,03	0,00	15,37	21,76	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	14,09	0,00	11,52	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-23,66	0,00	0,00	-59,95
Distribution unitaire sur résultat	18,97	21,83	14,63	13,24	21,87
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	2,78	0,00
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I en EUR</b>					
Actif net	9 646 701,84	12 158 654,60	22 605 259,99	21 294 999,66	31 060 328,38
Nombre de titres	83,7082	105,7082	192,1036	200,9317	270,6700
Valeur liquidative unitaire	115 242,01	115 020,92	117 672,23	105 981,28	114 753,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 333,02	-4 066,73	3 013,95	1 166,73	-7 237,63
Capitalisation unitaire sur résultat	1 839,68	2 425,32	1 560,22	1 888,91	2 330,36

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLI MATE X en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	15 154 949,49	13 676 550,86	11 890 167,95
Nombre de titres	0,00	0,00	15,1000	15,1000	12,1000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	1 003 639,03	905 731,84	982 658,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	8 898,63	9 972,27	-61 884,08
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	1 650,32	17 941,48	21 788,21

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLEMAGNE 1.5% 15/05/2024	EUR	4 000 000	4 008 456,72	6,01
ALLIANZ SE 4.597% 07-09-38	EUR	1 000 000	1 040 930,93	1,56
CMZB FRANCFORT 6.75% 05-10-33	EUR	1 000 000	1 084 043,36	1,63
EVONIK INDUSTRIES 1.375% 02-09-81	EUR	500 000	445 308,59	0,67
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>6 578 739,60</b>	<b>9,87</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	2 000 000	2 123 813,28	3,19
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>2 123 813,28</b>	<b>3,19</b>
<b>DANEMARK</b>				
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	2 000 000	2 011 539,02	3,02
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>2 011 539,02</b>	<b>3,02</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	2 000 000	1 794 888,52	2,69
BANKINTER 1.25% 23-12-32	EUR	400 000	357 328,27	0,54
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	600 000	618 637,72	0,93
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>2 770 854,51</b>	<b>4,16</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AT T 2.875% PERP	EUR	1 000 000	982 912,32	1,48
PROLOGIS EURO FINANCE LLC E3R+0.2% 08-02-24	EUR	1 000 000	1 006 895,78	1,51
QUINTILES IMS 2.875% 15-06-28	EUR	1 500 000	1 436 276,25	2,15
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>3 426 084,35</b>	<b>5,14</b>
<b>FINLANDE</b>				
INDUSTRIAL POWER 2.625% 31-03-27	EUR	500 000	492 161,76	0,74
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>492 161,76</b>	<b>0,74</b>
<b>FRANCE</b>				
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 008 630,61	1,51
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16-01-30	EUR	2 400 000	1 895 884,11	2,85
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	1 500 000	1 617 601,44	2,43
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	2 200 000	2 406 223,73	3,62
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	500 000	525 439,25	0,80
EDF 3.375% PERP	EUR	400 000	355 209,38	0,53
EDF SA TF/TV 29/12/2049	EUR	1 000 000	1 055 206,23	1,58
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-24	EUR	4 000 000	3 979 620,00	5,97
MERCIALYS 4.625% 07-07-27	EUR	1 500 000	1 514 056,35	2,27
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 2.125% 21-06-52	EUR	1 000 000	784 139,78	1,18
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	1 800 000	1 786 565,02	2,68
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	1 400 000	1 308 471,50	1,96
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	400 000	398 185,02	0,60
TOTALENERGIES SE 2.125% PERP	EUR	500 000	411 507,09	0,62
UNIBAIL RODAMCO SE FIX 31-12-99	EUR	1 000 000	1 018 029,04	1,53
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	1 600 000	1 463 596,72	2,20
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>21 528 365,27</b>	<b>32,33</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL 6.625% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 645 241,80	2,47

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	2 000 000	2 223 485,23	3,34
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.5% 15-04-26	EUR	3 000 000	3 045 356,67	4,57
MEDIOBANCA CREDITO FINANZ 2.3% 23-11-30	EUR	250 000	239 340,38	0,37
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>7 153 424,08</b>	<b>10,75</b>
<b>JAPON</b>				
SOFTBANK GROUP 5.0% 15-04-28	EUR	1 500 000	1 504 685,00	2,26
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>1 504 685,00</b>	<b>2,26</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AROUNDTOWN 0.375% 15-04-27	EUR	600 000	485 687,80	0,73
AROUNDTOWN SA	EUR	1 000 000	841 190,00	1,26
EUROFINS SCIENTIFIC SE 6.75% PERP	EUR	500 000	535 070,74	0,80
TLG FINANCE SARL 3.375% PERP	EUR	800 000	338 343,48	0,51
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 200 292,02</b>	<b>3,30</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABERTIS FINANCE BV 3.248% PERP	EUR	1 000 000	989 897,71	1,48
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	1 000 000	1 074 224,45	1,61
ATF NETHERLANDS BV EUSA5+4.375% PERP	EUR	500 000	255 531,70	0,39
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	1 500 000	1 529 830,57	2,30
PROSUS NV 1.985% 13-07-33	EUR	1 500 000	1 126 840,33	1,69
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	1 500 000	1 633 442,34	2,45
VESTAS WIND SYSTEMS FINANCE BV 2.0% 15-06-34	EUR	500 000	444 524,13	0,67
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV 3.875% PERP	EUR	700 000	684 643,74	1,03
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>7 738 934,97</b>	<b>11,62</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	700 000	701 495,02	1,06
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	2 000 000	2 159 982,30	3,24
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>2 861 477,32</b>	<b>4,30</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	500 000	481 412,95	0,72
DRAX FIN 2.625% 01-11-25	EUR	600 000	585 085,96	0,88
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>1 066 498,91</b>	<b>1,60</b>
<b>SUEDE</b>				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	1 500 000	1 509 415,70	2,27
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.375% 04-09-26	EUR	1 000 000	733 026,78	1,10
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.875% PERP	EUR	500 000	94 074,14	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.25% 01-06-33	EUR	1 000 000	996 670,33	1,49
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>3 333 186,95</b>	<b>5,00</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>64 790 057,04</b>	<b>97,28</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>64 790 057,04</b>	<b>97,28</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 0324	EUR	20	15 600,00	0,03
EURO BTP 0324	EUR	-15	-90 850,00	-0,14
EURO BUND 0324	EUR	10	64 300,00	0,10
EURO-OAT 0324	EUR	-112	-719 040,00	-1,08
EURO SCHATZ 0324	EUR	70	88 200,00	0,13
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-641 790,00</b>	<b>-0,96</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-641 790,00</b>	<b>-0,96</b>
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
DJ EURO STOXX 50 01/2024 PUT 4000	EUR	80	1 280,00	0,00
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>1 280,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>1 280,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Credit Default Swap</b>				
ALSTOM 0.25 10-26_20	EUR	2 000 000	-60 432,04	-0,09
BARCLAYS FIX 010422_	EUR	-1 500 000	-12 832,92	-0,02
CDS BNP. S11_200627	EUR	-1 000 000	-19 838,98	-0,03
CDS BNP. S11_201227	EUR	-1 000 000	-6 414,78	-0,01
CNH INDU 2.88 05-23_	EUR	1 000 000	106 488,29	0,16
FAUR 3.125 06-26_200	EUR	1 200 000	137 295,35	0,20
ITRAXX EUROPE S40 V1	EUR	2 000 000	161 628,98	0,25
ITRAXX EUR SNR FINAN	EUR	-1 500 000	-12 456,12	-0,02
ITRAXX EUR SUB FINAN	EUR	1 500 000	10 235,37	0,02
ITRAXX SUB S40 V1 5Y	EUR	3 000 000	-29 185,87	-0,05
ITV 1.375 09-26_2006	EUR	1 200 000	204 020,51	0,31
LEON SP 1.5 06-24_20	EUR	1 200 000	179 264,51	0,26
LOXAM 6.0 04-25_2006	EUR	2 000 000	24 452,38	0,04
NOVA AG 0.25 05-25_2	EUR	2 000 000	45 019,36	0,07
SCOT AND 5.88 09-22_	EUR	-1 500 000	-34 964,52	-0,05
SG 1.375 01-28_20122	EUR	-1 500 000	-29 241,57	-0,05
VEOL 0.672% 30-03-22	EUR	-1 000 000	-19 374,28	-0,03
<b>TOTAL Credit Default Swap</b>			<b>643 663,67</b>	<b>0,96</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>643 663,67</b>	<b>0,96</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>3 153,67</b>	<b>0,00</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	641 790	641 790,00	0,97
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>641 790,00</b>	<b>0,97</b>
<b>Créances</b>			<b>346 335,37</b>	<b>0,52</b>
<b>Dettes</b>			<b>-590 176,67</b>	<b>-0,89</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 411 305,65</b>	<b>2,12</b>
<b>Actif net</b>			<b>66 602 465,06</b>	<b>100,00</b>

Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D	EUR	13 542,9590	932,60
Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C	EUR	8 895,5501	1 239,02
Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	EUR	270,6700	114 753,49
Parts CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE X	EUR	12,1000	982 658,50

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	296 184,51	EUR	21,87	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	296 184,51	EUR	21,87	EUR